

ENFANCE ET JEUNESSE

SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



Le travail de diagnostic conduit dans le champ de l'enfance et de la jeunesse sur le Conseil Départemental du Rhône et de la Métropole de Lyon mobilise une présentation des caractéristiques de la population, des indicateurs cartographiés concernant les services existants, ainsi que des questions thématiques issues de l'enquête conduite auprès des familles avec enfants de moins de 25 ans.

Globalement, à l'échelle du Conseil Départemental du Rhône, la part des moins de 25 ans dans la population totale est de 31% en moyenne. Parmi les moins de 25 ans, on comptabilise 13% d'enfants de 3 ans à moins de 6 ans, 27,5 % de 6 ans à moins de 12 ans et 50,8 % de 12 ans à moins de 25 ans. Il est à noter que 43,3% des familles avec enfants de 6 ans à 18 ans bénéficient de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS).

À l'échelle de la Métropole de Lyon, la part des moins de 25 ans dans la population totale est de 34%. Parmi ces moins de 25 ans, 11% ont entre 3 ans et moins de 6 ans, 21% de 6 ans à moins de 12 ans et 60% de 12 ans à moins de 25 ans. Il est à noter que 59,4% en moyenne des familles avec enfants de 6 ans à 18 ans bénéficient de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS).

Les indicateurs cartographiés permettent de mettre en perspective, sur les différents territoires, la répartition de la population par tranches d'âges avec un certain nombre d'indicateurs de précarité, eux-mêmes mis en regard avec la répartition des services et équipements. Ces différents éléments permettent à ce stade de dresser des constats et surtout d'établir des perspectives prenant en compte de façon différenciée les besoins et services des enfants, adolescents et jeunes, avec une attention à porter notamment sur les sujets suivants :

• L'accessibilité et le maillage territorial des offres et services pour les enfants et les jeunes et le rééquilibrage de l'offre de services notamment en matière de loisirs sur l'ensemble des territoires

Les territoires du Conseil Départemental sont caractérisés par une bonne couverture en Accueils de Loisirs – même si les questions de mobilité et d'accessibilité restent à poser – mais cette couverture doit être améliorée sur certaines communes métropolitaines.

Au-delà de l'offre globale, il conviendrait de se pencher sur la prise en compte des fragilités des familles dans l'offre enfance-jeunesse en étudiant :

- les grilles tarifaires des Accueils de Loisirs, afin de savoir si elles sont adaptées aux familles à bas revenus. On peut noter d'ailleurs que 25% des parents interrogés dans le cadre de l'enquête auprès des familles déclarent ne pas mettre leur enfant au centre de loisirs en raison

des tarifs trop élevés ; pour 14% des parents interrogés il s'agit de l'unique raison

- les modalités d'accès de ces familles à l'offre : il est nécessaire de questionner l'existence de critères de priorité d'accès aux accueils de loisirs pour les familles fragiles

- l'amplitude horaire d'ouverture avec la prise en compte des migrations pendulaires pour certains territoires et des horaires atypiques – les territoires avec une forte concentration de 3 ans à moins de 6 ans présentent une forte proportion de catégories socioprofessionnelles ouvrières ou employées plus susceptibles d'avoir des horaires décalés par exemple –. Cette problématique d'amplitude horaire est particulièrement importante pour les accueils périscolaires

- certains territoires sont dotés de garderies périscolaires n'ayant pas l'agrément Accueil Collectif de Mineurs : la plupart sont identifiées, mais sur certains territoires il est difficile de savoir si le besoin est couvert. Il pourrait être envisagé pour ces services un accompagnement dans la transformation vers un Accueil de Loisirs agréé

La concentration importante de 6 ans à moins de 11 ans parmi les moins de 25 ans sur tous les territoires souligne l'enjeu de mettre en place des Accueils de Loisirs en proximité.

Reste à explorer la couverture du territoire du Rhône en matière d'offres sportives et culturelles pour toutes les tranches d'âges et de faire en sorte que les besoins des enfants et des jeunes en situation de handicap soient bien pris en compte dans l'ensemble des services.

• L'accompagnement des jeunes à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale

Le Conseil Départemental dispose d'une offre de services en Structures Jeunesse devant être consolidée (information jeunesse, PAEJ et mission locale). Cette offre se concentre en effet principalement sur la Métropole de Lyon : le périmètre d'accessibilité et de couverture de ces structures est à déterminer.

Les Structures Jeunesse visent à favoriser l'information et l'orientation des jeunes, en matière d'emploi, de santé et de scolarité. Elles participent ainsi à éviter les situations d'isolement et de grande précarité. Dans les territoires moins urbanisés, les pistes de l'itinérance et du dématérialisé pourraient être envisagées.

Sur les territoires qui combinent faible taux de scolarisation et fort taux de chômage des 15 à moins de 25 ans, une attention particulière doit être apportée, notamment en matière d'insertion.



Il faut néanmoins noter que de nouveaux services émergent (prestation de service jeunesse – avec un développement renforcé en géographie prioritaire –, animations de proximité, tiers-lieux, coopératives jeunesse, parlement des jeunes, *Promeneurs du Net*, etc.) et l'accompagnement et le suivi de leur déploiement sur l'ensemble des territoires sera sans aucun doute un des défis de ce Schéma des Services aux Familles.

● L'accompagnement des parents et la prise en compte de leurs besoins

Les préoccupations des parents portent essentiellement sur la scolarité (71% des répondants) et sur l'insertion professionnelle (36%) mais celles-ci sont en réalité diverses : réseaux sociaux et relation aux écrans, accès aux loisirs et activités sportives et culturelles, etc.

● Le renforcement de la gouvernance, la coordination et la mise en réseau des actions au niveau local et départemental

L'offre enfance-jeunesse est financée par plusieurs institutions et portée sur les territoires par une multitude de gestionnaires. Cette offre doit être de qualité et permettre aux enfants et aux jeunes d'être impliqués dans la construction des projets.

Il y a donc un fort enjeu de mise en cohérence des services sur les territoires et d'accompagnement des professionnels, un enjeu pris en compte dans le cadre des « Projets Éducatifs Territoriaux (PEDT) » pour l'enfance mais qui reste à consolider pour les plus de 12 ans. Ce Schéma des Services aux Familles doit permettre de présenter une politique enfance-jeunesse ambitieuse, portée par l'ensemble des signataires et déclinée localement en fonction des moyens mobilisables.

Ces éléments de diagnostic seront enrichis dans le cadre de la mise en œuvre du schéma par les données complémentaires que produiront les institutions et acteurs du secteur. Ils permettront de prendre en compte les évolutions et la richesse des logiques d'interventions existantes.





1. PART DES MOINS DE 25 ANS DANS LA POPULATION TOTALE EN 2016

La limite de 25 ans a été retenue car il s'agit de l'âge limite des dispositifs concernés par le volet jeunesse. Par ailleurs, cet âge est souvent considéré comme un âge charnière marquant la séparation entre vie estudiantine / jeunesse et vie adulte.

Cette cartographie est à mettre en lien avec la répartition des familles sur le territoire. Pour la Métropole de Lyon par exemple, on constate une forte proportion de familles dans les territoires du croissant Est de la Métropole. On peut postuler un lien entre la concentration des moins de 25 ans et la concentration des équipements, notamment des établissements scolaires et de formation.

Métropole de Lyon

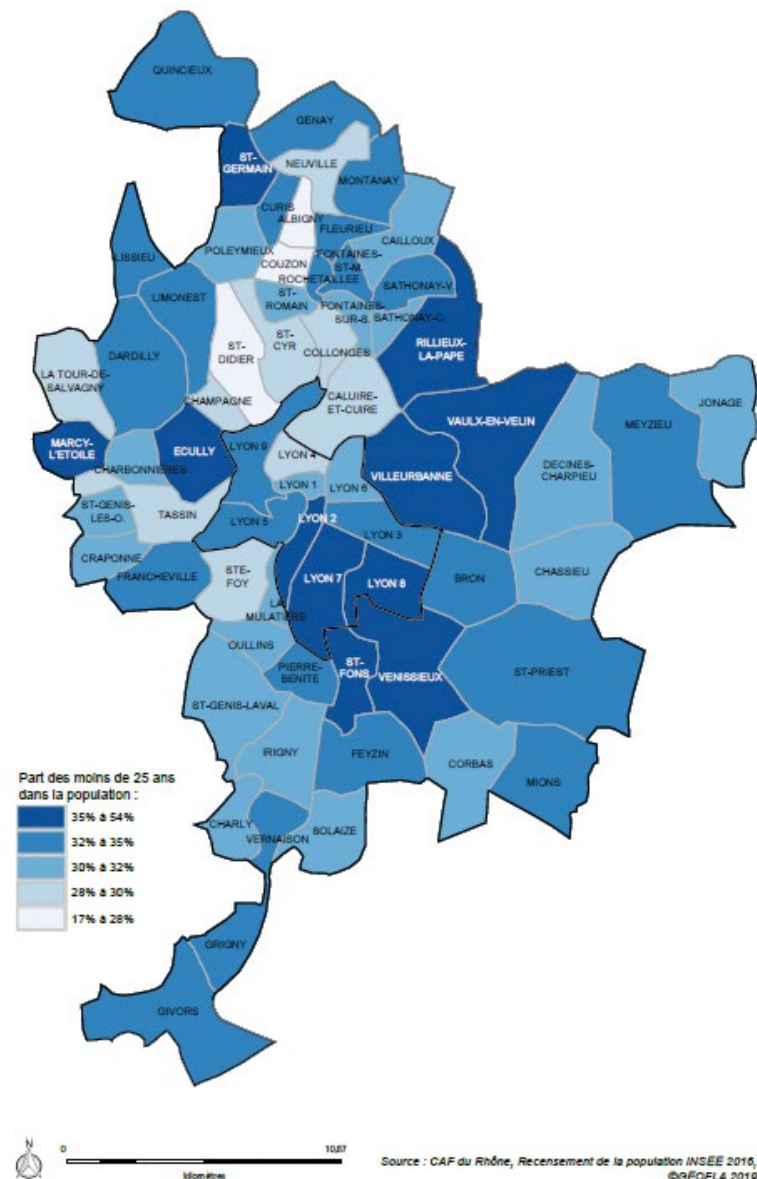
Analyse

La part des moins de 25 ans dans la population totale de la Métropole de Lyon est de 34%.

La part des moins de 25 ans est particulièrement importante (supérieure à 35%) dans certains arrondissements de Lyon – Lyon 2^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} – et dans le croissant Est de la Métropole allant de Rillieux-la-Pape à Saint-Fons.

On note trois poches à écully, Marcy-L'étoile et Saint-Germain-au-Mont-d'Or en lien avec des établissements scolaires (École de Management de Lyon par exemple à Écully).

A contrario, les communes d'Albigny, Saint-Didier au Mont-d'or et Couzon au Mont d'Or ont moins de 28% de moins de 25 ans.



Cela s'observe autour de Villefranche-sur-Saône pour le Conseil Départemental et pour les communes de Lyon et Villeurbanne pour la Métropole de Lyon.

Code couleur : Plus les territoires sont foncés, plus la concentration de moins de 25 ans parmi la population totale est forte.

Limites et précautions d'analyse : Examiner une part lisse les effets de volume liés à la population totale. En effet, 30% de moins de 25 ans sur une commune de 5 000 habitants n'a pas autant de poids que 30% de moins de 25 ans sur une commune de 50 000 habitants. Il est à noter que les écarts d'un territoire à l'autre restent restreints puisque par exemple pour le Conseil Départemental, les territoires se répartissent globalement entre 28 et 32%.

Conseil Départemental du Rhône

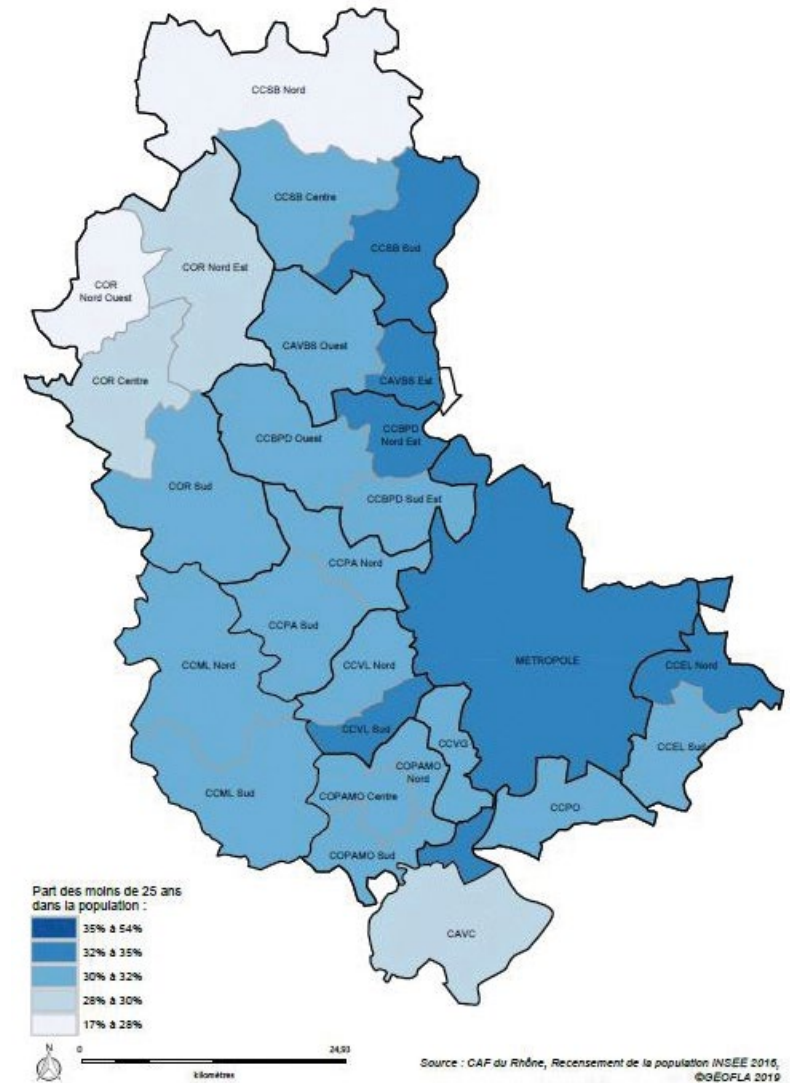
Analyse

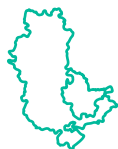
La part des moins de 25 ans dans la population totale du département du Conseil Départemental est de 31%.

Trois blocs se détachent en matière de concentration des moins de 25 ans. La part des moins de 25 ans est particulièrement importante dans la partie Ouest du département (supérieure à 32%) – la CCBPD Nord Est et CABVS Est par exemple -.

Un second bloc s'étirant de la CCSB Centre à la COPAMO Sud est caractérisé par une population composée à 30% de moins de 25 ans.

Le dernier bloc concerne la partie Sud-Ouest du département où la part des moins de 25 ans est particulièrement faible (inférieure à 28%), notamment pour la CCSB Nord et la COR Nord-Ouest.





2. PART DES 3 À 6 ANS PARMI LES MOINS DE 25 ANS EN 2016

La limite de 3 ans a été retenue car il s'agit de la fin de la petite-enfance : beaucoup d'enfants quittent les modes d'accueil du jeune enfant formels et sont inscrits dans un établissement scolaire. Néanmoins, jusqu'à la rentrée 2019, l'instruction n'était obligatoire qu'à partir de 6 ans. Les enfants de 3 à 6 ans peuvent être accueillis dans un jardin d'enfants. D'un point de vue « offre de services », la limite de 6 ans a du sens, également parce qu'au-delà de cet âge il n'est plus possible de se rendre en Lieu Accueil Enfants-Parents (LAEP).

Métropole de Lyon

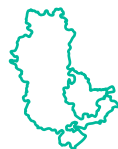
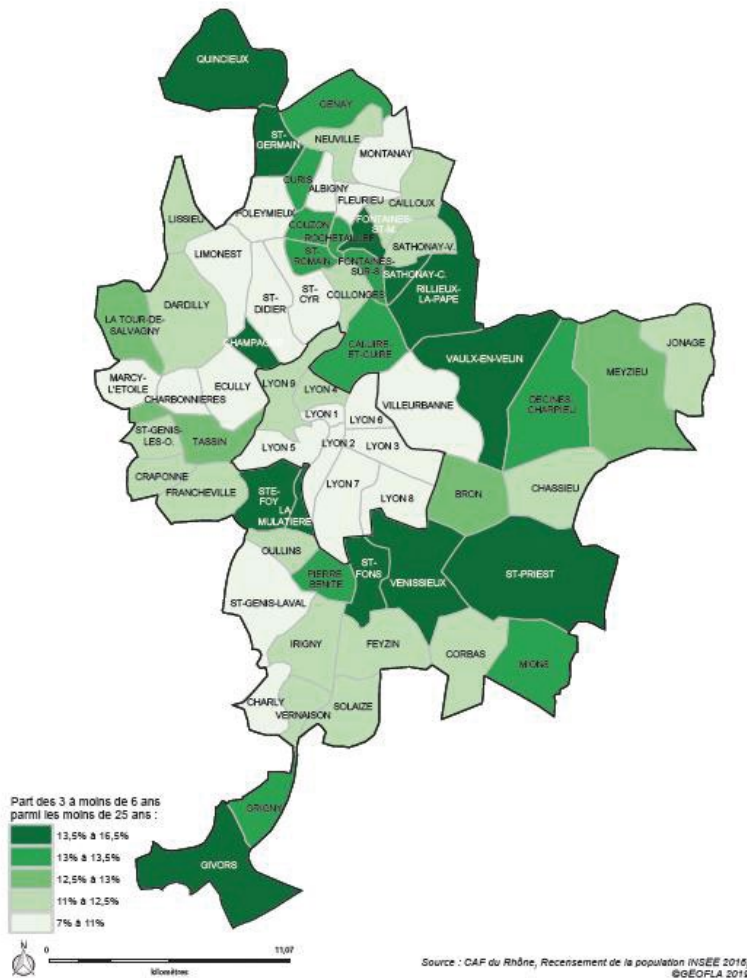
Analyse

Les communes situées au Nord-Est de Lyon sont celles avec la plus forte concentration de 3 à 6 ans parmi les moins de 25 ans (Rillieux-la-Pape et Vaulx-en-Velin notamment avec respectivement 18,51% et 18,84%), ainsi que celles du Sud de Lyon (Saint-Fons est particulièrement remarquable avec 20,73% de 3 à 6 ans parmi les moins de 25 ans).

Les communes de Givors et Grigny sont caractérisées par une forte proportion de 3 à 6 ans également, quand les communes mitoyennes (Saint-Genis-Laval avec 14,71% par exemple) sont moins concernées.

Lyon – hors Lyon 4^{ème} et Lyon 9^{ème} – et Villeurbanne ont une part de 3 à 6 ans nettement inférieure à la moyenne métropolitaine. Cela peut s'expliquer par la part importante d'étudiants de l'enseignement supérieur.

Il convient de croiser ces données avec l'offre d'Accueils de Loisirs 3 à 6 ans extrascolaires et périscolaires sur les territoires pour évaluer la prise en compte du besoin des familles : en matière notamment d'amplitude horaire d'ouverture (prise en compte des migrations pendulaires pour certains territoires) et des horaires atypiques. En effet, la Métropole de Lyon est caractérisée par une forte proportion de catégories socioprofessionnelles ouvrières ou employées, plus susceptibles d'avoir des horaires décalés. Ces territoires, cumulant les indicateurs de précarité, nécessitent également une réflexion sur la tarification des Accueils de Loisirs.



Ces données peuvent rapidement évoluer en fonction des taux de natalité et aussi, et surtout, avec l'arrivée de nouvelles populations sur ces territoires, notamment de jeunes couples avec enfants.

Code couleur : Plus un territoire est foncé, plus la concentration d'enfants de 3 à 6 ans est importante parmi la population de moins de 25 ans.

Limites et précautions d'analyse : Examiner une part lisse les effets de volume liés à la population globale. Il s'agit d'une proportion dans une part – celle des moins de 25 ans –.

Conseil Départemental du Rhône

Analyse

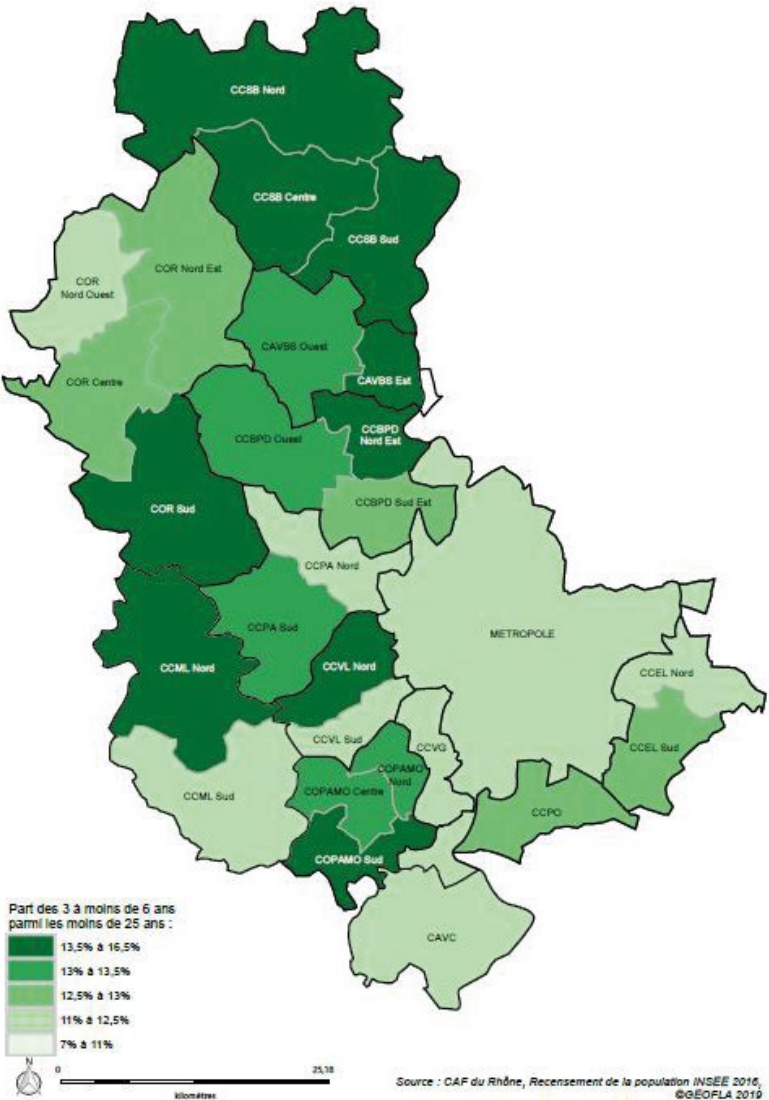
Les 3 à 6 ans représentent en moyenne 18 % des moins de 25 ans sur le territoire départemental, ce qui est supérieur à l'échelle métropolitaine.

Les territoires entourant la Métropole (CCEL Nord, CCVG, etc.) ainsi que ceux situés à l'extrême Sud-Est (COR Centre et Nord) ont une part de 3 à 6 ans inférieure à la moyenne du Conseil Départemental avec par exemple 15,89% pour la CCVL Sud.

Deux poches au Nord-Est (CCSB Nord et CAVBS entre autres) et au Sud-Ouest (CCML Nord et COR Sud par exemple) se distinguent avec plus de 18% de 3 à 6 ans parmi les moins de 25 ans.

La concentration des 3 à 6 ans peut être liée avec le prix du foncier et la volonté d'offrir un cadre de vie agréable aux enfants : les familles avec enfants de 3 à 6 ans semblent s'éloigner de la Métropole de Lyon.

Il convient de croiser ces données avec l'offre d'Accueils de Loisirs 3 à 6 ans extrascolaires et périscolaires sur les territoires pour évaluer la prise en compte du besoin des familles : en matière notamment d'amplitude horaire d'ouverture (prise en compte du temps de trajet domicile/travail et des migrations pendulaires).





3. PART DES 6 ANS À MOINS DE 12 ANS PARMIS
LES MOINS DE 25 ANS EN 2016

La limite de 6 ans a été retenue car cet âge marque généralement l'entrée dans l'enseignement primaire. C'est également à cet âge que les enfants peuvent commencer à bénéficier de dispositifs d'accompagnement scolaire, comme les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). La limite de 12 ans est l'âge charnière auquel on considère que l'enfant est entré dans l'enseignement secondaire et aussi l'âge symbolique souvent utilisé pour marquer l'entrée dans l'adolescence.

Il convient de croiser ces données avec l'offre d'Accueils de Loisirs extrascolaires et périscolaires sur les territoires pour évaluer la prise en compte du besoin des familles : en matière notamment d'amplitude horaire d'ouverture (prise en compte des migrations pendulaires pour certains territoires).

Métropole de Lyon

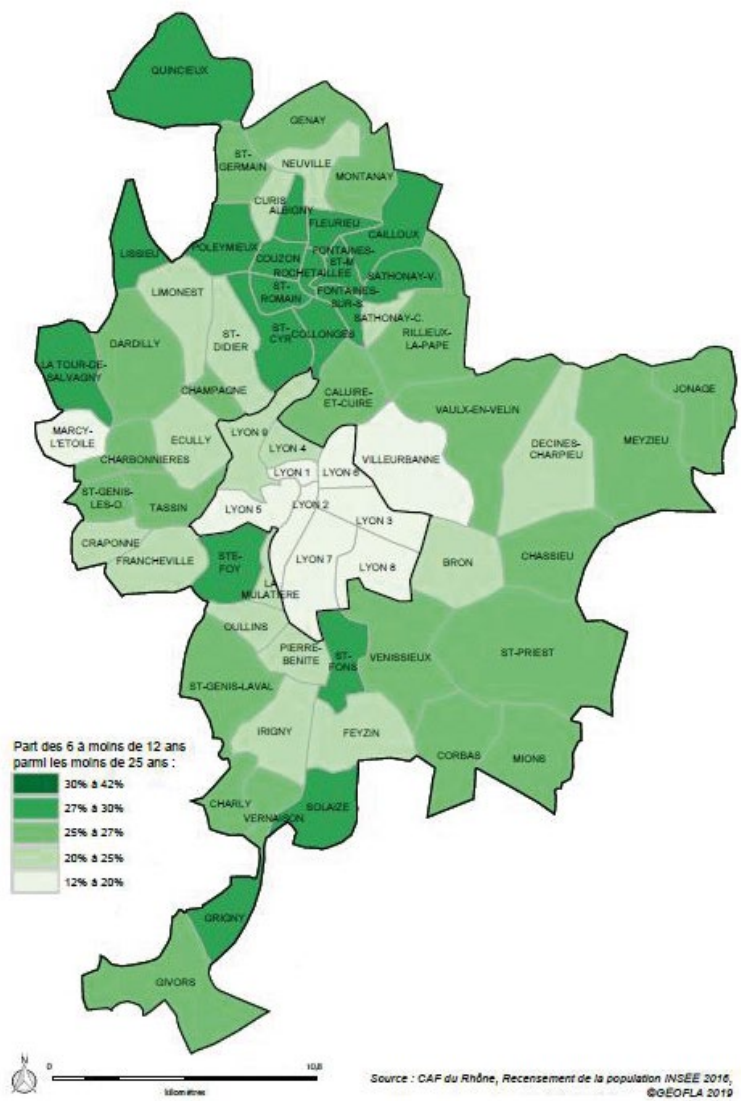
Analyse

Les 6 ans à moins de 12 ans représentent en moyenne 21% des moins de 25 ans au sein de la Métropole de Lyon.

Les communes situées au Nord de Lyon, notamment les communes dites des Mont d'Or (hors Saint-Germain-au-Mont-d'Or et Curis-au-Mont-d'Or), sont celles comportant la part de 6 à moins de 12 ans la plus importante parmi les moins de 25 ans (supérieure à 27%).

Il en va de même, au Sud pour les communes de Sainte-Foy-lès-Lyon (28,11%), Saint-Fons (27,13%), Solaize (28,18%) et Grigny (28,40%).

Lyon – hors Lyon 4^{ème} et Lyon 9^{ème} – et Villeurbanne ont une part de 6 ans à moins de 12 ans nettement inférieure à la moyenne de la Métropole ; 12,7% pour la valeur extrême à Lyon 7^{ème}. Cela peut s'expliquer par la forte concentration d'étudiants de l'enseignement supérieur.



La concentration importante des 6 à moins de 12 ans, peu importe le territoire, soulève l'importance de faire des Accueils de Loisirs un service de proximité.

Code couleur : Plus un territoire est foncé, plus la concentration d'enfants de 6 ans à moins de 12 ans est importante parmi la population de moins de 25 ans.

Limites et précautions d'analyse : Examiner une part lisse les effets de volume liés à la population globale. Il s'agit d'une proportion dans une part – celle des moins de 25 ans –. Les écarts restent restreints puisque les territoires se répartissent globalement entre 20 et 27% : ce qui constitue une part importante ; entre un sur cinq et un sur quatre moins de 25 ans a entre 6 ans et moins de 12 ans.

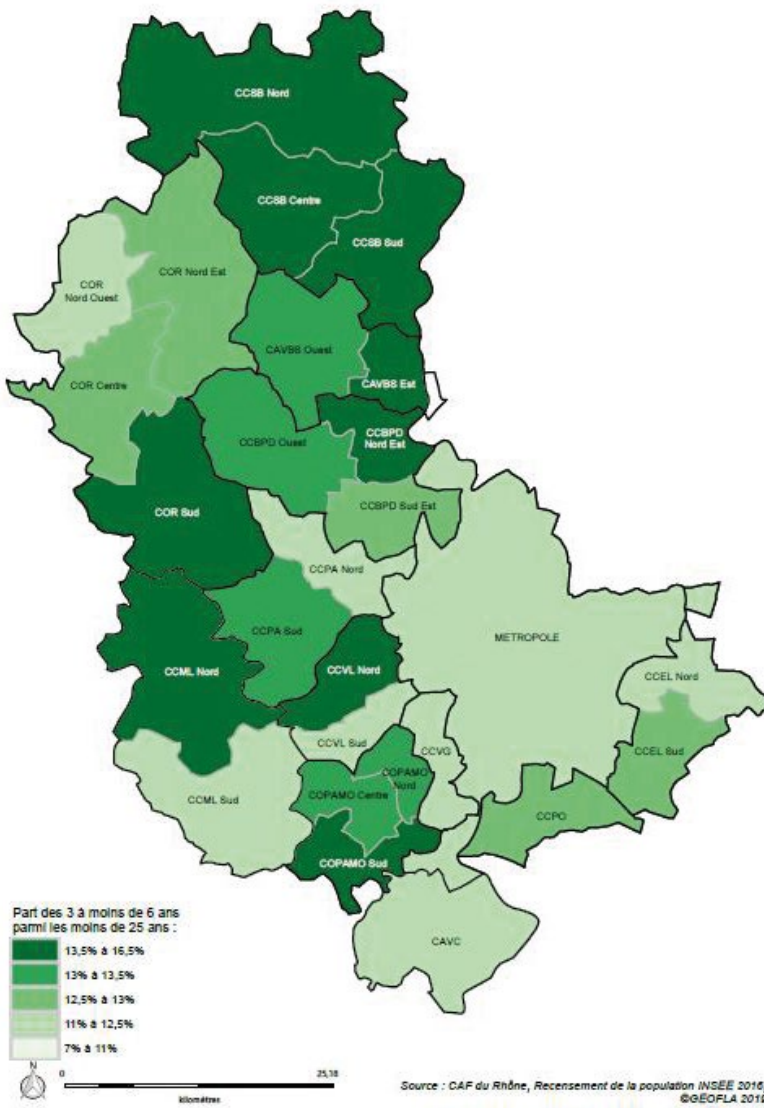
Conseil Départemental du Rhône

Analyse

Les 6 ans à moins de 12 ans représentent en moyenne 27,5% des moins de 25 ans sur le territoire.

Les communautés de communes du Nord du département, exceptées la CCSB Nord et la COR Nord-Ouest sont caractérisées par une forte concentration de 6 ans à moins de 12 ans : c'est le cas de la CCBPD et de la CCSB notamment avec 28,04% pour la CCSB Sud par exemple. Le territoire CCML Nord est remarquable avec plus de 30% de 6 ans à moins de 12 ans parmi les moins de 25 ans.

La CCSB Nord, la COR Nord-Ouest et la CAVBS Est sont les territoires avec la plus faible part de 6 ans à moins de 12 ans (moins de 26%).





4. PART DES 12 ANS À MOINS DE 25 ANS PARMIS
LES MOINS DE 25 ANS EN 2016

L'entrée dans l'enseignement secondaire et dans l'adolescence, autour de 12 ans, est marquée par une prise d'autonomie croissante de la part de l'enfant (dans la mobilité, les loisirs, la prise d'information, la scolarité, etc.) 25 ans, âge charnière entre vie estudiantine/jeunesse et vie adulte, marque symboliquement la finalité de cette prise d'autonomie. Cette carte est à mettre en adéquation avec l'implantation des Structures Jeunesse et les indices de fragilité chez les moins 25 ans (faible taux de scolarisation et fort taux de chômage). Par ailleurs, l'implantation actuelle de l'offre jeunesse implique que les jeunes soient mobiles dans la plupart du territoire : cela pose la question de l'accès à l'offre.

Métropole de Lyon

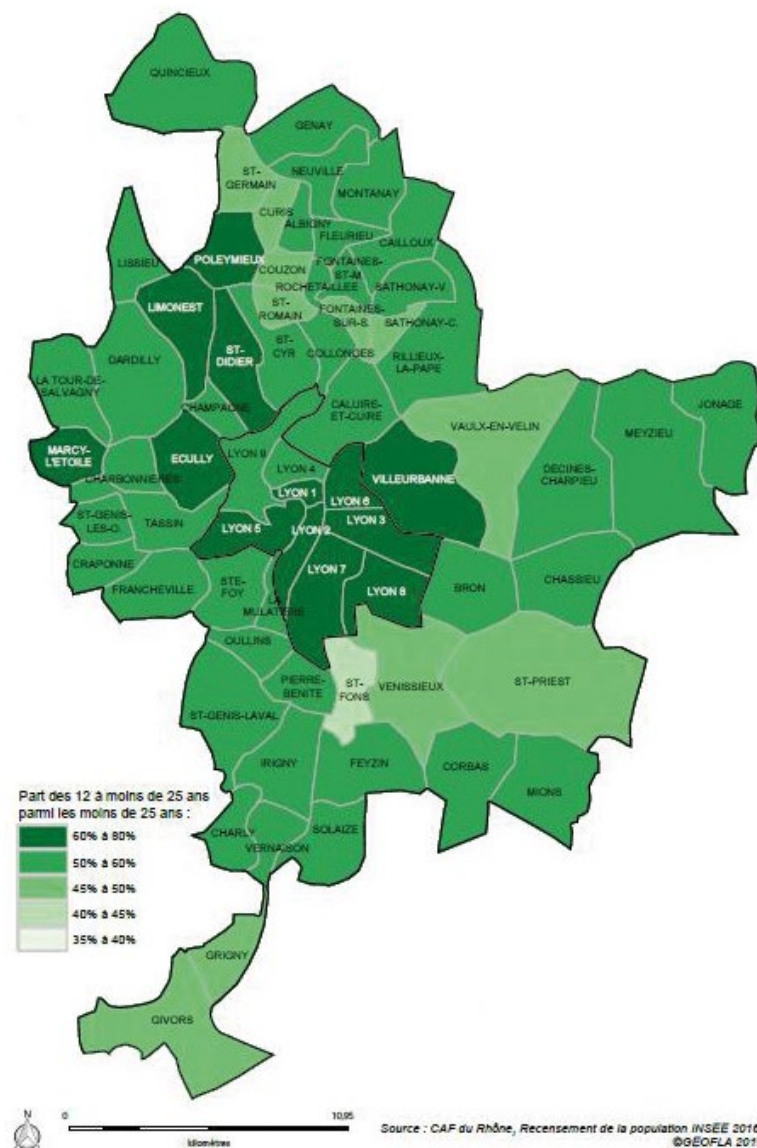
Analyse

La part des 12 ans à moins de 25 ans parmi les moins de 25 ans sur la Métropole de Lyon est en moyenne de 60,19%. Ce chiffre est important par rapport au Conseil Départemental en raison de la présence d'établissements d'études supérieures et donc d'une présence étudiante plus importante.

La part des 12-25 ans est ainsi nettement supérieure à la moyenne de la Métropole (supérieure à 60%) sur les communes de Lyon – hors Lyon 9^{ème} et Lyon 4^{ème} – et Villeurbanne.

Les fortes proportions notables sur Poleymieux-au-Mont-d'Or (65,30%), Limonest (60,57%) et Saint-Didier-au-Mont-d'Or sont à mettre en perspective avec le « volume » global de la population.

La part des 12 ans à 25 ans parmi les moins de 25 ans est nettement plus faible à Saint Fons (inférieur à 40%) ou encore pour Lyon : Lyon 4^{ème} (58,45%) et Lyon 9^{ème} (59,34%) qui semblent être des arrondissements plus attractifs pour les familles avec jeunes enfants.



Code couleur : Plus un territoire est foncé, plus la concentration d'enfants de 12 ans à moins de 25 ans est importante parmi la population de moins de 25 ans.

Limites et précautions d'analyse : Examiner une part lisse les effets de volume liés à la population globale. Il s'agit par ailleurs d'une proportion dans une part – celle des moins de 25 ans –. Par ailleurs, parmi les moins de 25 ans, la classe d'âges « 12 ans à moins de 25 ans » représente la moitié des âges : cela maximise donc la proportion.

Conseil Départemental du Rhône

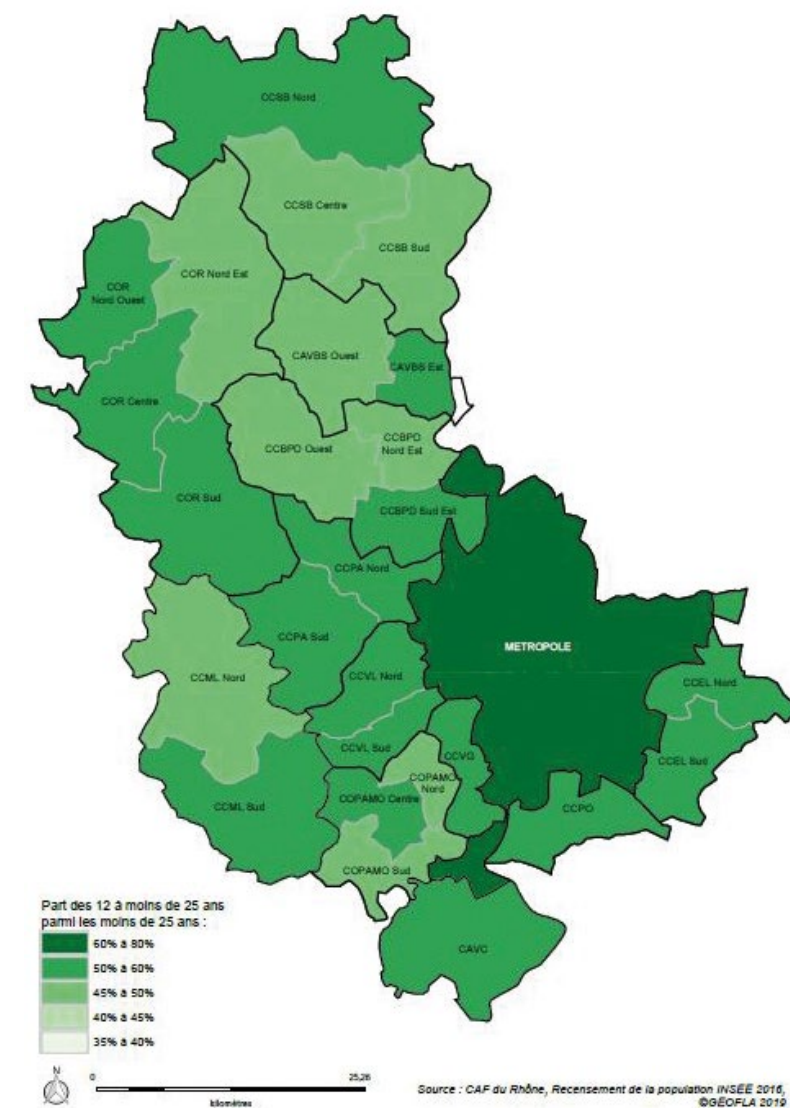
Analyse

La part des 12-25 ans parmi les moins de 25 ans sur le département est, en moyenne, de 50%. Ce chiffre est plus faible que sur la Métropole de Lyon en raison notamment de la présence forte d'établissements d'études supérieures sur le territoire métropolitain.

Les territoires limitrophes à la Métropole de Lyon (CCVL, CCEL avec 54,47% pour la CCEL Nord par exemple, etc.) sont ceux où les jeunes sont les plus représentés. Cela est également le cas dans les territoires avec un quartier prioritaire : CAVBS Est (50,34%) ou COR Sud.

Si les parents de jeunes enfants semblaient s'éloigner de la Métropole de Lyon pour offrir un cadre de vie agréable et profiter d'un foncier moins élevé : le mouvement inverse semble s'observer pour la jeunesse. Celle-ci semble se concentrer dans les territoires urbanisés, à proximité des équipements et des réseaux de transports.

La part des 12 ans à moins de 25 ans parmi les moins de 25 ans est proportionnellement moins élevée dans les territoires au Nord de la Métropole, la CCML Nord (46,69%) ou la COPAMO : ces territoires concentraient les enfants plus jeunes : 6 ans à moins de 12 ans par exemple.





5. PART DES FAMILLES AVEC ENFANTS DE 6 ANS À 18 ANS BÉNÉFICIAIRES DE L'ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE (ARS) EN 2018

Cette carte est à mettre en adéquation avec les autres indices de fragilité chez les 15 ans à moins de 25 ans (faible taux de scolarisation et fort taux de chômage). À ce titre, pour le Conseil Départemental, la CABVS Est et la COR Nord-Ouest cumulent ces indicateurs de fragilité. Pour la Métropole de Lyon, ce sont les communes du croissant Est et Givors qui cumulent ces indicateurs.

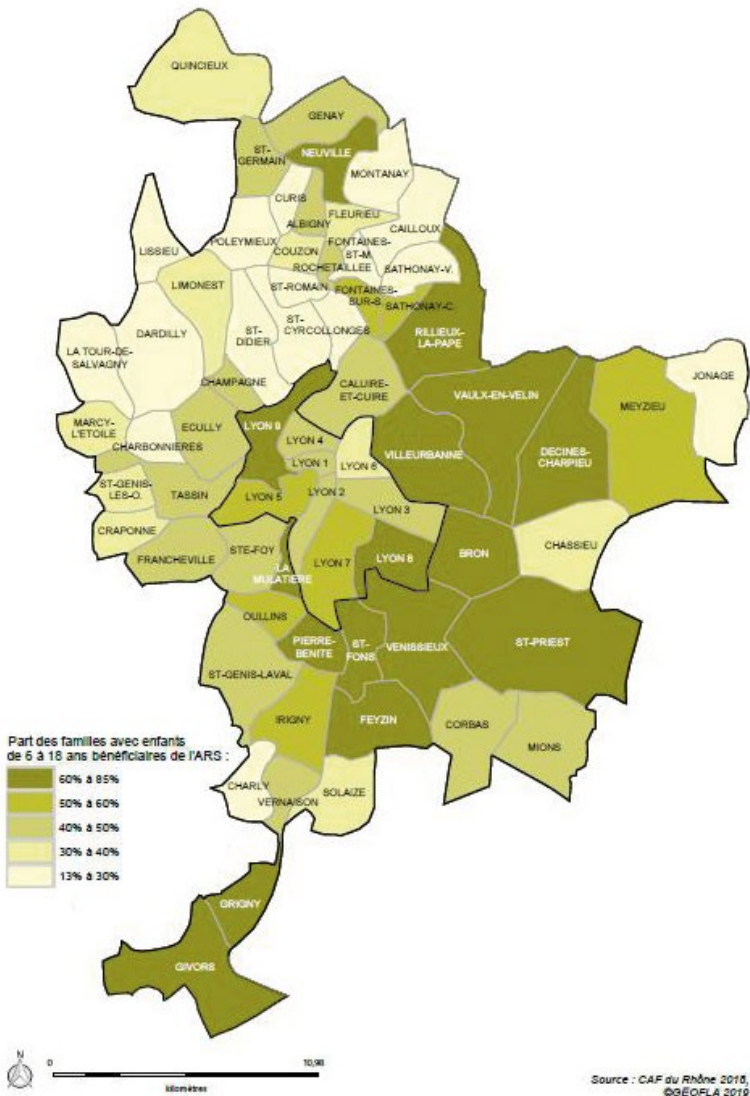
Métropole de Lyon

Analyse

En moyenne sur la Métropole de Lyon, 59,38% des familles avec enfants de 6 ans à 18 ans bénéficient de l'ARS, un chiffre nettement supérieur à celui du département.

Tout le croissant Est (allant de Rillieux-la-Pape à Pierre-Bénite), Lyon 9^{ème}, Givors, Grigny, Feyzin et Neuville-sur-Saône sont caractérisés par plus de 60% de familles allocataires avec enfants de 6 à 18 ans qui perçoivent l'ARS. On constate une corrélation avec des territoires inscrits en géographie prioritaire.

Dans le croissant Nord, allant de La Tour-de-Salvagny à Montanay, moins de 30% des familles avec enfants de 6 à 18 ans sont bénéficiaires de l'ARS.



Code couleur : Plus le territoire est foncé, plus la part de familles avec enfants de 6 ans à 18 ans bénéficiaires de l'ARS en 2018 est importante.

Limites et précautions d'analyse : Pour bénéficier de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS), les ressources des familles ne doivent pas dépasser un certain plafond de ressources mais il ne doit pas être compris comme un indicateur strict de pauvreté.

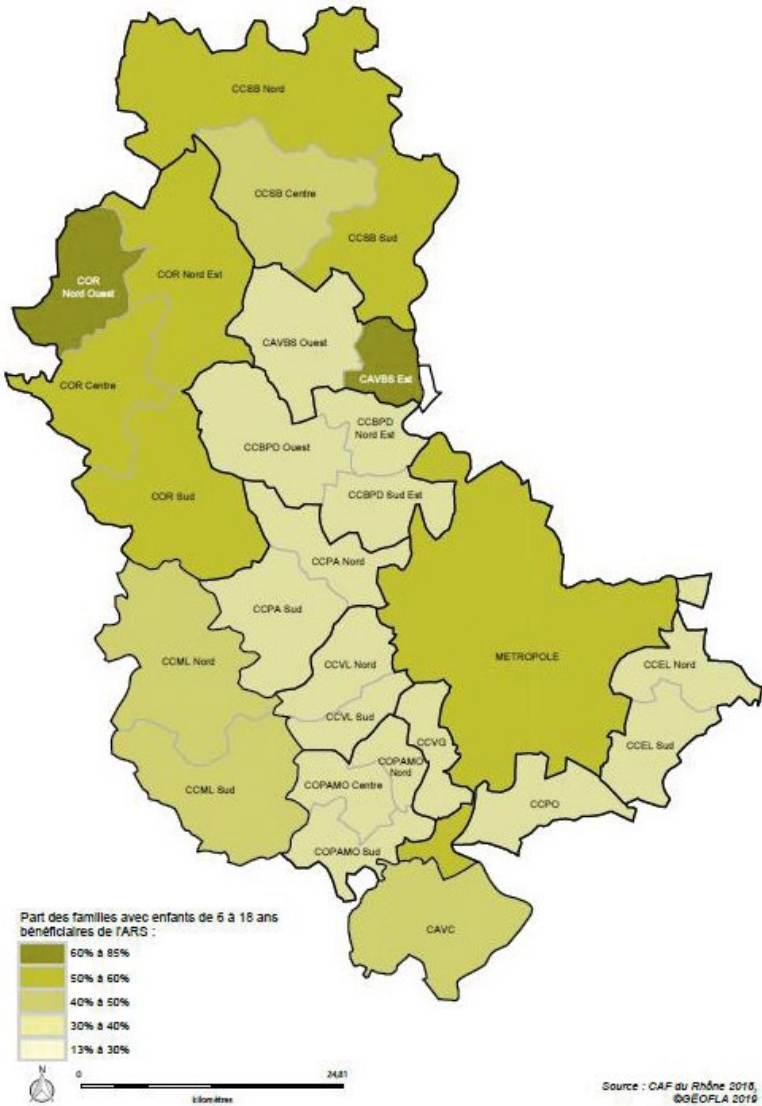
Conseil Départemental du Rhône

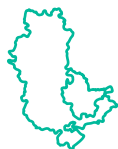
Analyse

En moyenne sur le territoire du Conseil Départemental, 43,3% des familles avec enfants de 6 ans à 18 ans bénéficient de l'ARS.

Pour la CABVS EST et COR Nord-Ouest, plus de 60% des familles allocataires avec enfants de 6 à 18 ans perçoivent l'Allocation de Rentrée Scolaire.

On note une verticale allant de la CAVBS Ouest (35,14%) à la COPAMO Sud (35,91%) avec des territoires moins concernés, proportionnellement, par l'ARS.





6. IMPLANTATION DES CENTRES SOCIAUX
ET DES ESPACES DE VIE SOCIALE AGRÉÉS EN 2018

Pour les enfants et les jeunes, les structures d'animation de la Vie Sociale (AVS) constituent un lieu d'information, d'accueil et de loisirs de proximité. Elles participent à leur responsabilisation en tant qu'individu et en tant que citoyen, permettent les expérimentations notamment en soutenant les projets jeunes, leur offrent un lieu de rencontres intergénérationnelles et avec leurs pairs.

Il est aussi intéressant de constater que leurs implantations sont en adéquation avec les indices de fragilité des territoires du département. Au-delà de la géographie prioritaire, des croisements sont pertinents avec tous les indices de fragilité des territoires : taux de chômage et taux de scolarisation chez les 15/25 ans, part des familles bénéficiaires de l'ARS, etc.

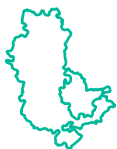
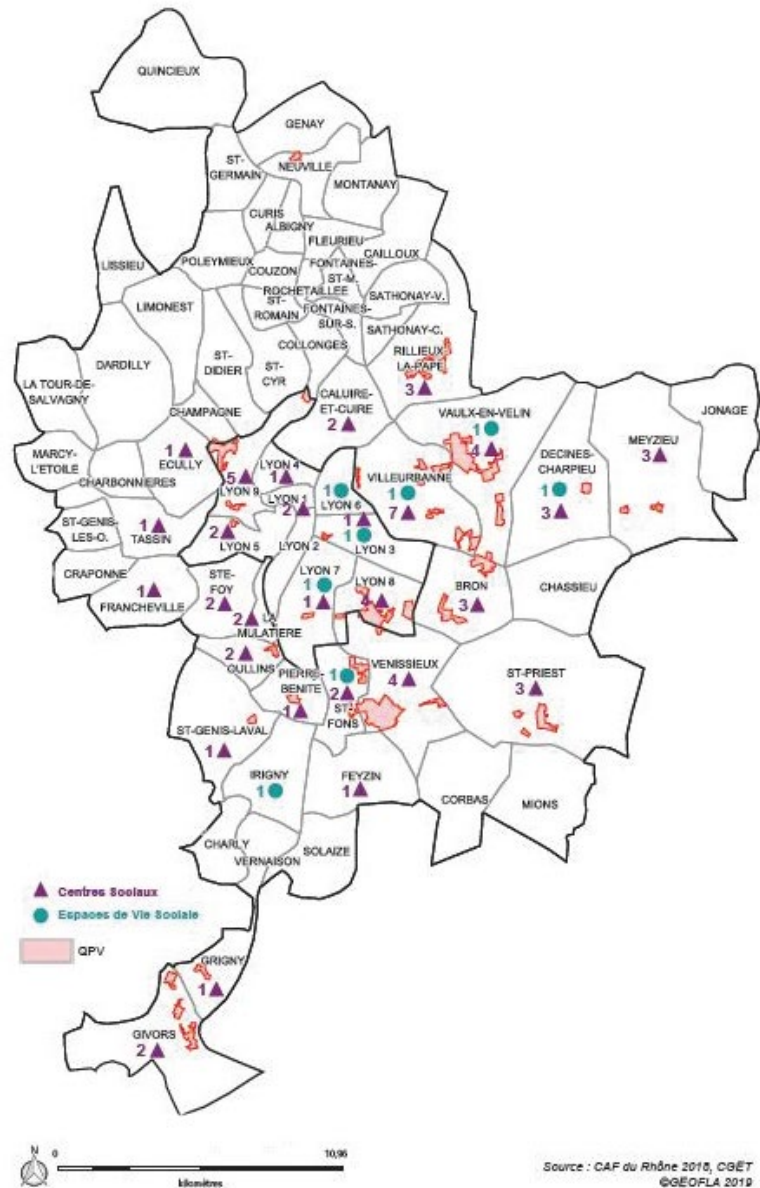
Métropole de Lyon

Analyse

Neuville-sur-Saône, malgré des indices de fragilité importants (faible taux de scolarisation chez les 15 ans à moins de 25 ans, fort taux de chômage chez les 15 ans à moins de 25 ans supérieur à 30%, 60% des familles allocataires avec enfants de 6 à 18 ans perçoivent l'ARS), ne dispose d'aucune structure d'animation de la Vie Sociale.

À part Neuville-sur-Saône, l'ensemble des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville sont couverts par une structure d'animation de la Vie Sociale. Les communes concernées par la géographie prioritaire sont toutes concernées par une forte proportion de familles et de jeunes de moins de 25 ans.

On note l'absence également de structures d'animation de la Vie Sociale dans les Monts-d'or, moins concernés par les indicateurs de fragilité mais qui concentrent néanmoins des familles avec enfants.



Dans les territoires moins urbanisés dépourvus de structures d'animation de la vie sociale (AVS), la piste de l'itinérance et du dématérialisé pourrait être envisagée.

Code couleur : Des pictogrammes représentent les structures d'animation de la vie sociale avec le détail du nombre de structures existantes et une distinction entre les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Les pictogrammes sont représentés au centre des communes où ils sont implantés et pas à l'endroit exact. En fonds de carte, le périmètre des Quartiers Prioritaires est symbolisé par les zonages rouges. Seule la CCSB Nord compte des Zones de Revitalisation Rurale, au périmètre trop restreint pour être représentées précisément.

Conseil Départemental du Rhône

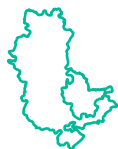
Analyse

On note un déficit sur la partie CAVBS Est, comparativement aux besoins (forte concentration de populations jeunes et d'indicateurs de fragilité), et sur la partie «intérieure» du département, qui sont des territoires ruraux. La CCEL, la CCPO et la COPAMO sont aussi dépourvues mais n'apparaissent pas comme des territoires prioritaires.

La présence d'une structure d'animation de la Vie Sociale sur un territoire est un atout pour les publics fragiles. A ce titre, il est intéressant de noter que les territoires dotés d'un QPV disposent tous d'un Centre Social (Brignais, Belleville-sur-Saône, à l'exception de Villefranche-sur-Saône et Tarare).

La CCBPD et la CCML disposent d'un Centre Social, ce qui est un atout pour ces territoires essentiellement ruraux qui ne concentrent pourtant pas d'indices de fragilité importants mais sont concernés par une forte concentration de publics jeunes.





7. IMPLANTATION DES ACTIVITÉS ENFANCE 3 ANS À MOINS DE 12 ANS EN 2019

Cette carte détaille l'implantation des activités Accueil de Loisirs et des Plateformes Handicap en fonction de la part des 3 à 11 ans parmi les moins de 25 ans sur les territoires.

Code couleur : Les territoires les plus foncés sont ceux qui concentrent le plus grand nombre d'enfants de 3 ans à moins de 12 ans parmi la population des moins de 25 ans. Les pictogrammes symbolisent l'implantation des différents dispositifs et actions.

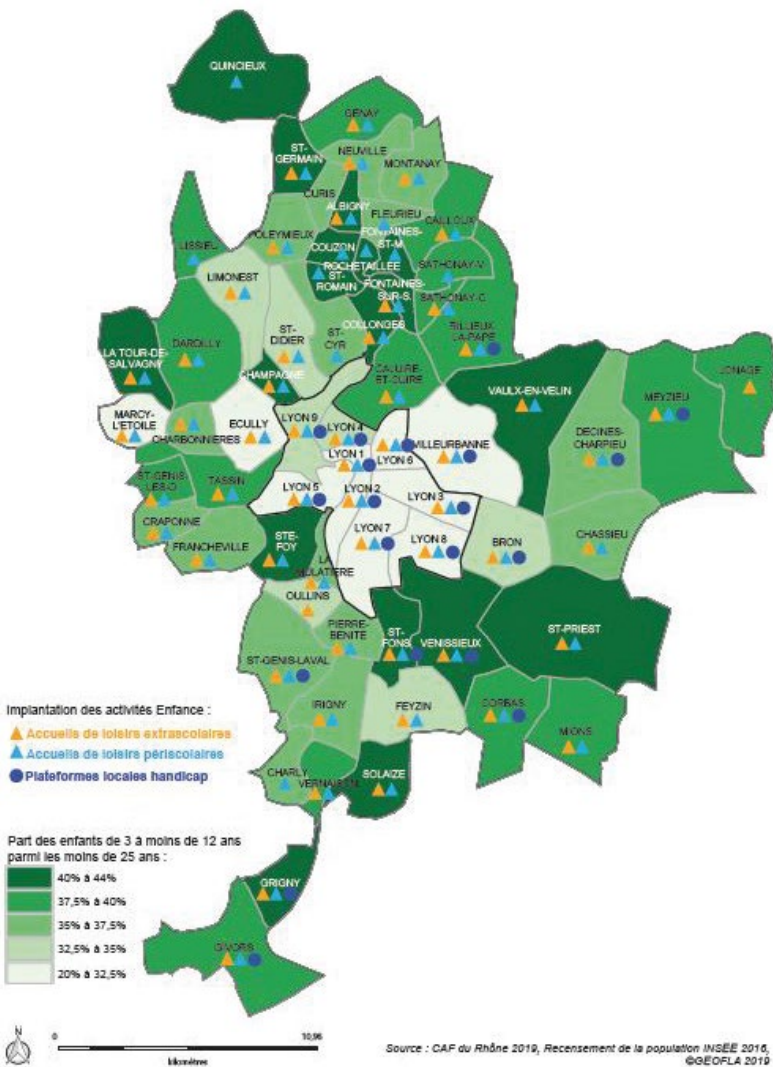
Métropole de Lyon

Analyse

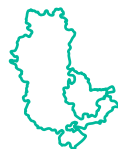
Les communes de Charly, de Fontaines-Saint-Martin, de Rochetaillée-sur-Saône, de Quincieux et Lissieu ne disposent pas d'Accueils de Loisirs extrascolaires communaux ou intercommunaux. Le territoire des Monts d'Or parait dépourvu sur la cartographie mais les communes d'Albigny-sur-Saône, Saint-Germain-au-Mont-d'Or et Poleymieux-au-Mont-d'Or offrent plusieurs Accueil de Loisirs destinés aux 3 ans à moins de 11 ans.

Oullins et Jonage ne disposent pas d'Accueils de Loisirs périscolaires mais disposent d'une Garderie Périscolaire.

Les territoires sont globalement bien couverts en Accueils de Loisirs périscolaires et extrascolaires.



Les Plateformes Handicap sont concentrées sur le centre de la Métropole (Lyon, Villeurbanne, Bron, Décines-Charpieu, Vénissieux, Saint-Fons, Meyzieu, Saint-Genis-Laval et Corbas) et au Sud avec Givors. Il convient de faire un point sur les besoins des territoires non pourvus (Vaulx-en-Velin, Saint-Priest et le Nord de la Métropole de Lyon par exemple).



Limites et précautions d'analyse : Examiner une part lisse les effets de volume liés à la population globale. Il s'agit par ailleurs d'une proportion dans une part – celle des moins de 25 ans –.

Certains territoires ne disposent pas d'un Accueil de Loisirs périscolaire agréé « Accueil collectif de mineurs » sur la carte, pourtant ils disposent d'une garderie périscolaire. à ce titre, l'offre existe et devra être questionnée dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

Conseil Départemental du Rhône

Analyse

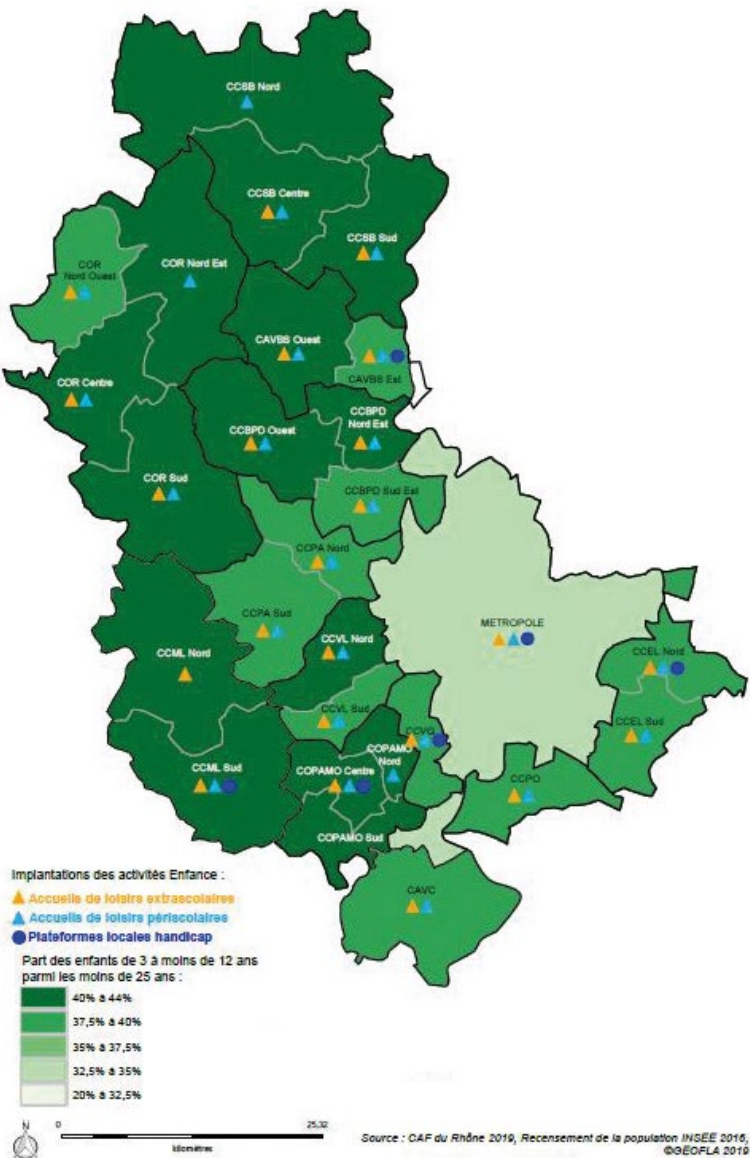
Il n'existe pas d'Accueils de Loisirs extrascolaires sur la COR Nord-Est, la CCML Nord et la COPAMO Nord et Sud. Il conviendrait également de s'assurer que l'amplitude horaire des Accueils de Loisirs périscolaires est adaptée pour satisfaire les besoins des familles avec des temps de trajets domicile/travail importants.

Certains territoires doivent être accompagnés sur la question de l'agrément de leurs garderies périscolaires par la DDCS.

Les familles de la CCSB Nord Est utilisent les structures limitrophes avec le département de la Saône-et-Loire.

Il n'existe pas de Plateforme Handicap au Nord et au Centre du département.

Il est intéressant de croiser cette carte avec celle faisant état de la part des bénéficiaires de l'ARS. Ainsi, sur la COR Nord-Ouest et la CABVS Est, plus de 60% des familles avec enfants de 6 ans à 18 ans bénéficient de l'ARS. Il conviendra de s'assurer que l'offre Accueil de Loisirs de ces territoires est accessible aux bas revenus en étudiant leurs grilles tarifaires et leurs critères de priorité.





8. IMPLANTATION DES ACTIVITÉS JEUNESSE 12 ANS À MOINS DE 18 ANS EN 2019

Cette carte détaille l'implantation des activités Accueil de Loisirs, des actions PS Jeunes et actions VVV en fonction de la part des 12 ans à 17 ans parmi les moins de 25 ans sur les territoires. Les Accueils Jeunes ici présentés sont en réalité les Accueils de Loisirs Adolescents.

Code couleur : Les territoires les plus foncés sont ceux qui concentrent le plus grand nombre d'enfants de 12 ans à moins de 18 ans parmi la population des moins de 25 ans. Les pictogrammes symbolisent l'implantation des différents dispositifs et actions.

Métropole de Lyon

Analyse

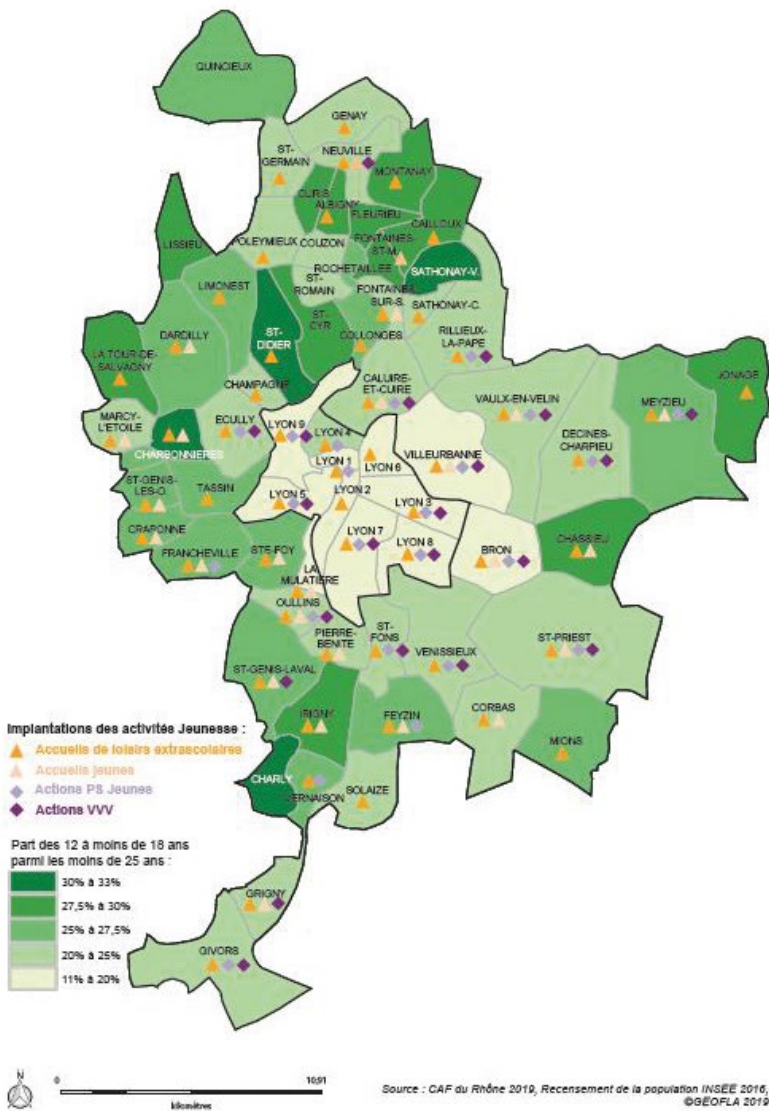
À l'image des Accueils de Loisirs extrascolaires pour les 3 à 11 ans, le Nord de la Métropole de Lyon semble avoir une offre faible en matière d'accueil de loisirs extrascolaires et d'accueil jeunes. Ce service n'existe pas par exemple sur Lissieu, Quincieux, Fleurieu-sur-Saône, Rochetaillée-sur-Saône et les communes des Monts d'or - excepté à Saint-Germain-au-Mont-d'Or -. A noter également que Charly paraît dépourvu mais en réalité il existe un Accueil de Loisirs Ados mutualisé et géré par la MJC de Millery.

De même, Vénissieux n'est pas doté d'un Accueil de Loisirs Jeunes sur la carte mais dispose d'une offre de loisirs conséquente en direction des adolescents via notamment les secteurs jeunes des Centres sociaux et les Équipements polyvalents jeunes (EPJ).

L'offre en Accueil Jeunes est à croiser avec les indices de fragilité chez les 15 ans à moins de 25 ans : il faut ainsi questionner leur accessibilité pour ces jeunes parfois peu mobiles.

Concernant le dispositif Ville Vie Vacances (VVV), celui-ci est présent sur tous les Quartiers Prioritaires, y compris à Pierre-Bénite depuis l'été 2020.

Les PS jeunes sont en développement important et présentes sur l'ensemble des QPV en dehors de Saint-Genis-Laval, Neuville-sur-Saône et Pierre-Bénite.



Limites et précautions d'analyse : Examiner une part lisse les effets de volume liés à la population globale. Il s'agit par ailleurs d'une part dans une part – celle des moins de 25 ans –.

Certains territoires ne sont pas dotés d'un Accueil Adolescents sur la carte mais cependant ils disposent d'une offre de loisirs en direction des adolescents.

Par ailleurs, les données en lien avec les Accueils Jeunes ne sont pas mentionnées car ces accueils sont en montée en charge.

Conseil Départemental du Rhône

Analyse

Tous les territoires sont dotés d'un accueil extrascolaire ou d'un Accueil Ados, sauf la COR Nord-Est. La COPAMO dispose d'un Accueil de Loisirs Ados intercommunal ; le territoire est donc bien couvert même si cela pose des enjeux en termes de mobilité et d'accessibilité.

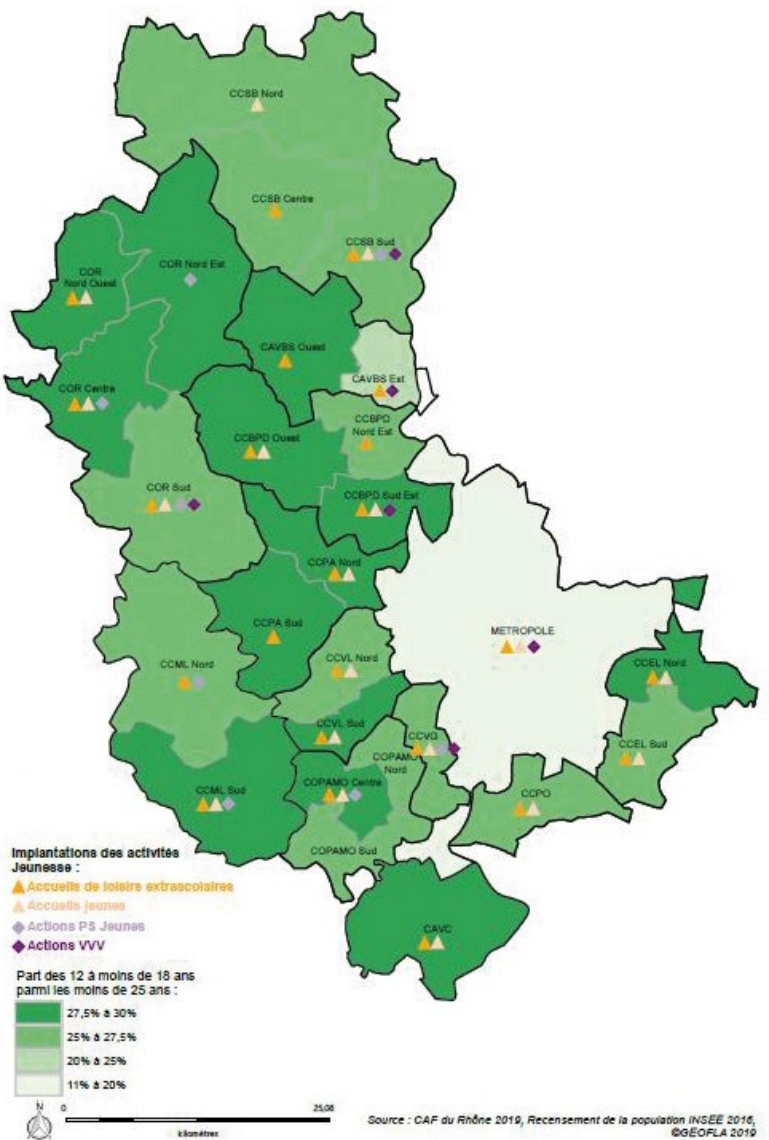
L'Accueil de Loisirs Ados du Centre Social « Vivre en Haut-Beaujolais » à Deux-Grosnes (CCSB Nord) a été clôturé dans le cadre de l'expérimentation PS Jeunes sur 2019 et 2020.

La PS Jeunes est en montée en charge sur l'ensemble du territoire.

Il est intéressant de croiser cette carte avec celle faisant état de la part des bénéficiaires de l'ARS. Ainsi, sur la COR Nord-Ouest et la CABVS Est, plus de 60% des familles avec enfants de 6 à 18 ans bénéficient de l'ARS. Il conviendra de s'assurer que l'offre Accueil de Loisirs de ces territoires est accessible aux bas revenus en étudiant leurs grilles tarifaires et leurs critères de priorité.

Par ailleurs, la CABVS Est ne dispose pas d'Accueil Adolescents malgré des indicateurs de fragilité chez les 15 ans à moins 25 ans (taux de scolarisation inférieur à 60% et taux de chômage supérieur à 25%).

Tous les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville sont couverts par une action Ville Vie Vacances (VVV) permettant ainsi de couvrir les besoins existants.





9. TAUX DE SCOLARISATION DES 15 ANS À MOINS DE 25 ANS EN 2016

En France, l'instruction est obligatoire jusqu'à 16 ans révolus. Dans les faits, de nombreux décrochages scolaires avant cet âge existent. Par ailleurs, certains étudiants continuent à suivre une formation initiale au-delà de 25 ans. à partir de la rentrée 2020, les jeunes de 16 à 18 ans auront une obligation de formation et devront donc suivre une scolarité, un apprentissage, un service civique ou un dispositif d'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle.

Un faible taux de scolarisation chez les 15 ans à moins de 25 ans va souvent de pair avec un taux de chômage important. Lorsque ces deux indices cohabitent la fragilité du public jeunes est importante et

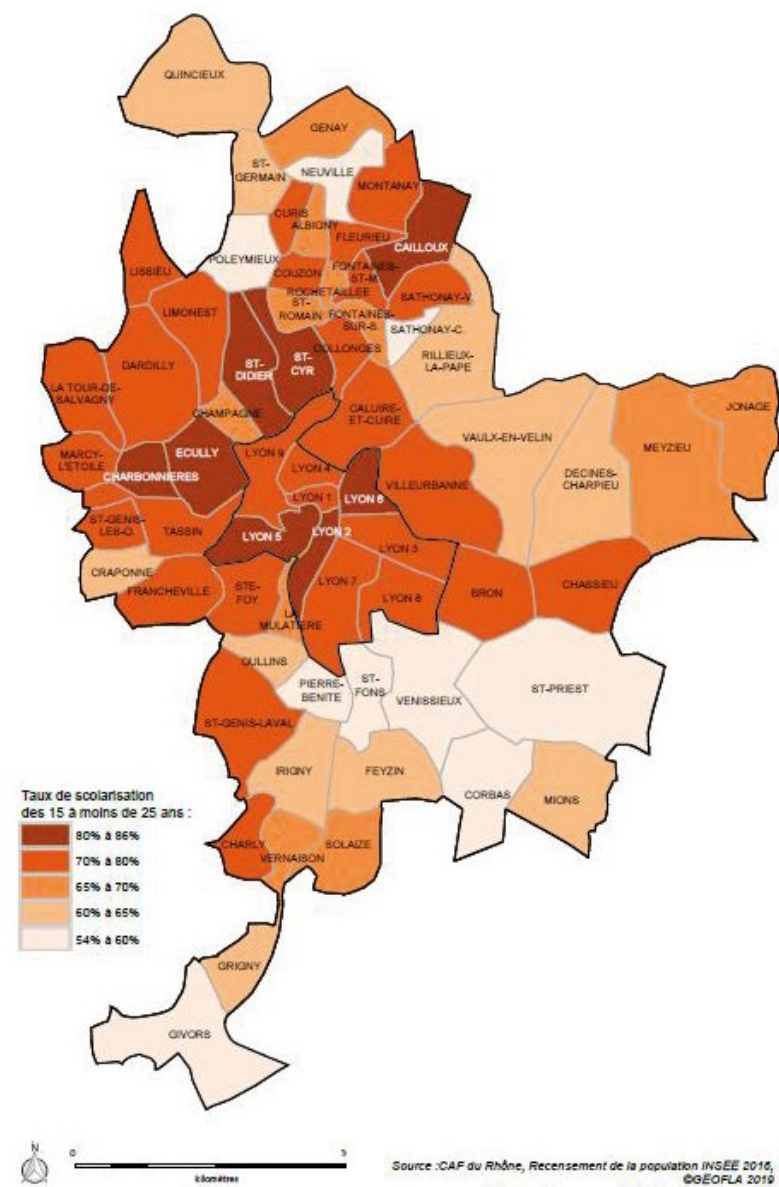
Métropole de Lyon

Analyse

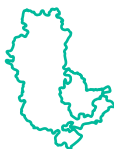
Le taux de scolarisation moyen de la Métropole de Lyon est de 74% ce qui est nettement plus élevé que la moyenne du Conseil Départemental. Lyon, Villeurbanne et ses établissements d'enseignement supérieur drainent de nombreux étudiants à l'échelle nationale, ce qui tire le taux de scolarisation vers le haut.

En dehors de Saint-Genis-Laval et Charly, les communes au sud de Lyon ont globalement un taux de scolarisation inférieur à 70%. Il en est de même pour les communes du croissant de l'Est lyonnais (de Sathonay-Camp à Pierre-Bénite).

Lyon et l'Ouest lyonnais ont globalement un taux de scolarisation supérieur à la moyenne de la Métropole de Lyon. Cela est également vrai pour Villeurbanne (75,46%) et Bron (71,78%) - qui sont des polarités d'enseignement supérieur - et Chassieu (74,84%).



Source : CAF du Rhône, Recensement de la population INSEE 2016, ©GEOFLA 2019



une attention particulière doit être apportée à la thématique de l'insertion des jeunes. Ce schéma est particulièrement vrai sur la CABVS Est et la COR Nord-Ouest pour le territoire départemental et pour Neuville-sur-Saône, Pierre-Bénite, Saint-Fons, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin et Vénissieux pour la Métropole.

Code couleur : Plus le territoire est foncé, plus le taux scolarisation des jeunes âgés de moins de 15 ans à moins de 25 ans est élevé.

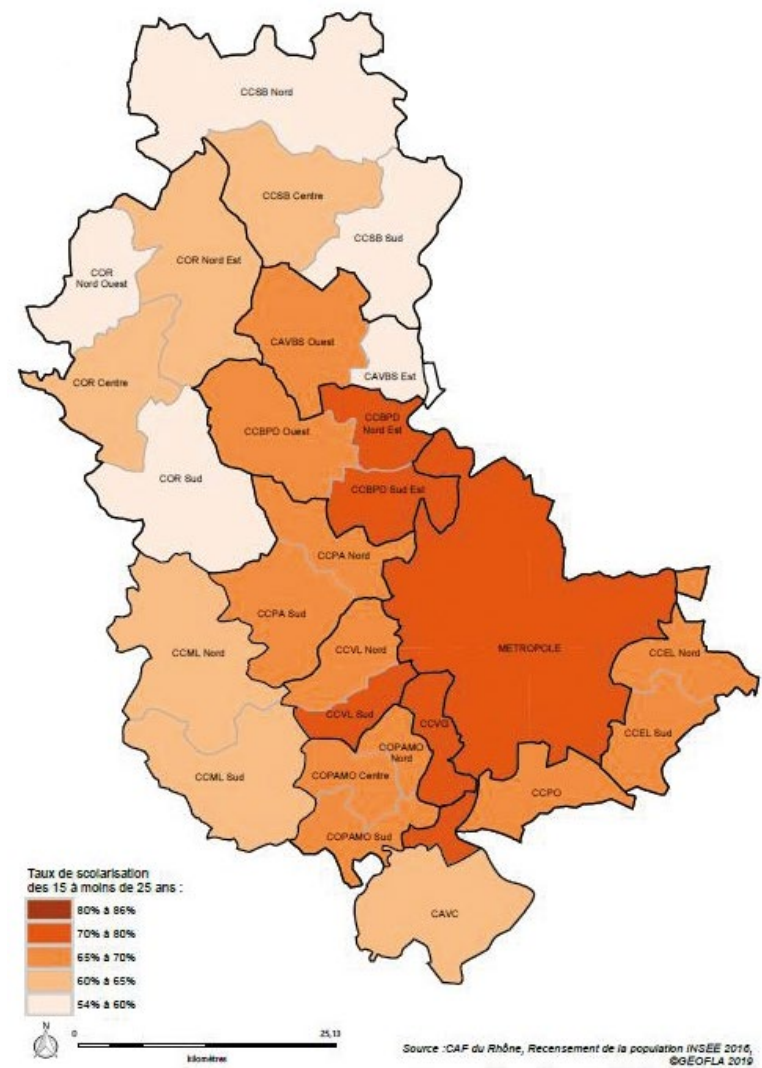
Limites et précautions d'analyse : Les risques de décrochage scolaire sont limités pour les jeunes de milieux favorisés. Ces derniers ont proportionnellement plus de chances de suivre un cursus dans l'enseignement supérieur. La proximité et l'accessibilité avec les établissements scolaires et de formation jouent aussi beaucoup, ce qui peut défavoriser les jeunes des milieux ruraux ou semi-ruraux.

Conseil Départemental du Rhône

Analyse

Le taux de scolarisation moyen du Département, hors Métropole de Lyon, est de 65%. À mesure qu'on s'éloigne de la Métropole de Lyon, le taux de scolarisation diminue. La CCSB, la COR, la CAVBS Est, la CCML et la CAVC ont un taux de scolarisation inférieur à la moyenne du Conseil Départemental, soit inférieur à 65%. Le taux de scolarisation de 15 ans à moins de 25 ans pour la COR Nord-Ouest est de 56,68%.

Les territoires limitrophes à la Métropole de Lyon (CCVG, CCVL Sud, et CCBPD par exemple) ont un taux de scolarisation supérieur à 70%.



Source : CAF du Rhône, Recensement de la population INSEE 2016, ©GEOFLA 2019



10. TAUX DE CHÔMAGE DES 15 ANS À MOINS DE 25 ANS EN 2016

Code couleur : Plus le territoire est foncé, plus le taux de chômage des jeunes âgés de moins de 15 ans à moins de 25 ans est élevé.

Métropole de Lyon

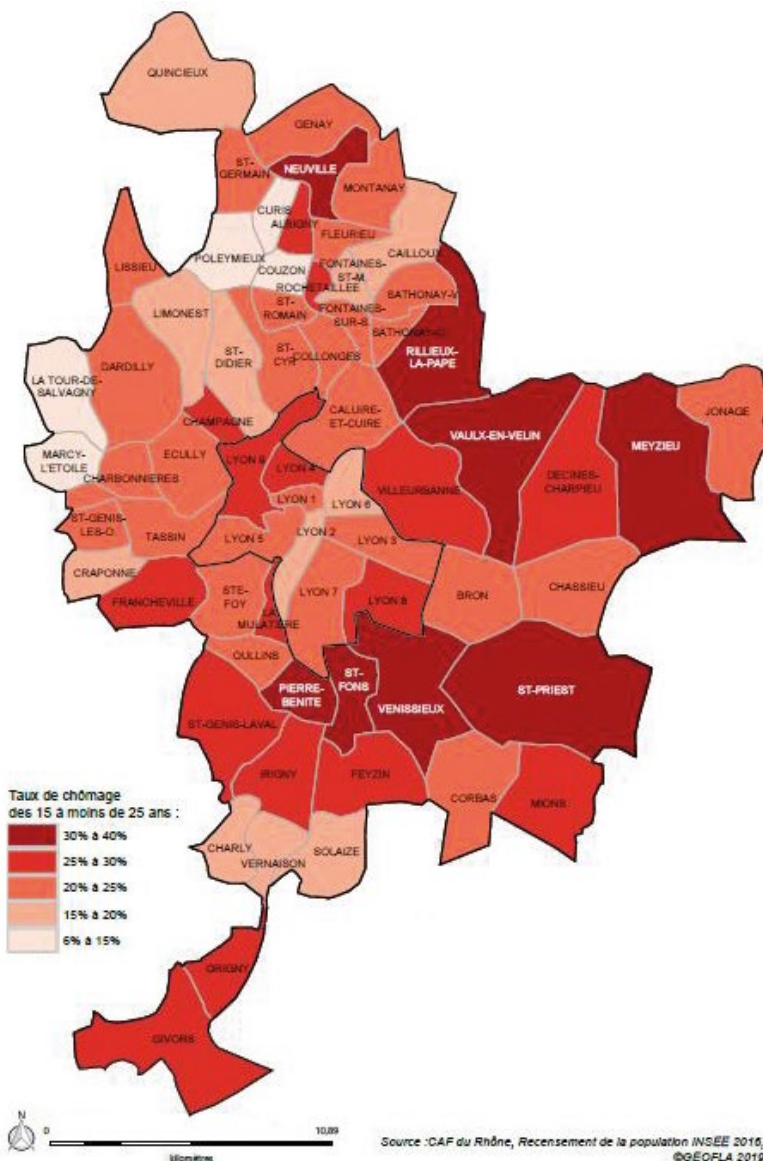
Analyse

Le taux de chômage moyen chez les 15 ans à moins de 25 ans sur la Métropole de Lyon est de 26%.

En dehors de Oullins, Solaize, Vernaison, Corbas et Charly, toutes les communes situées au Sud de Lyon ont un taux de chômage supérieur à 25%. Lyon 4^{ème}, Lyon 7^{ème} et Lyon 9^{ème} sont également dans ce cas.

On observe aussi un taux supérieur à la moyenne de la Métropole sur toutes les communes du croissant à l'Est de Lyon, essentiellement en géographie prioritaire. On note par exemple, 37,87% à Vénissieux.

Le taux de chômage des 15 ans à moins de 25 ans est particulièrement faible, c'est-à-dire inférieur à 15%, sur les communes de Marcy L'Etoile, La Tour-de-Salvagny, Couzon-au-Mont-d'Or, Poleymieux-au-Mont-d'Or et Curis-au-Mont-d'Or.



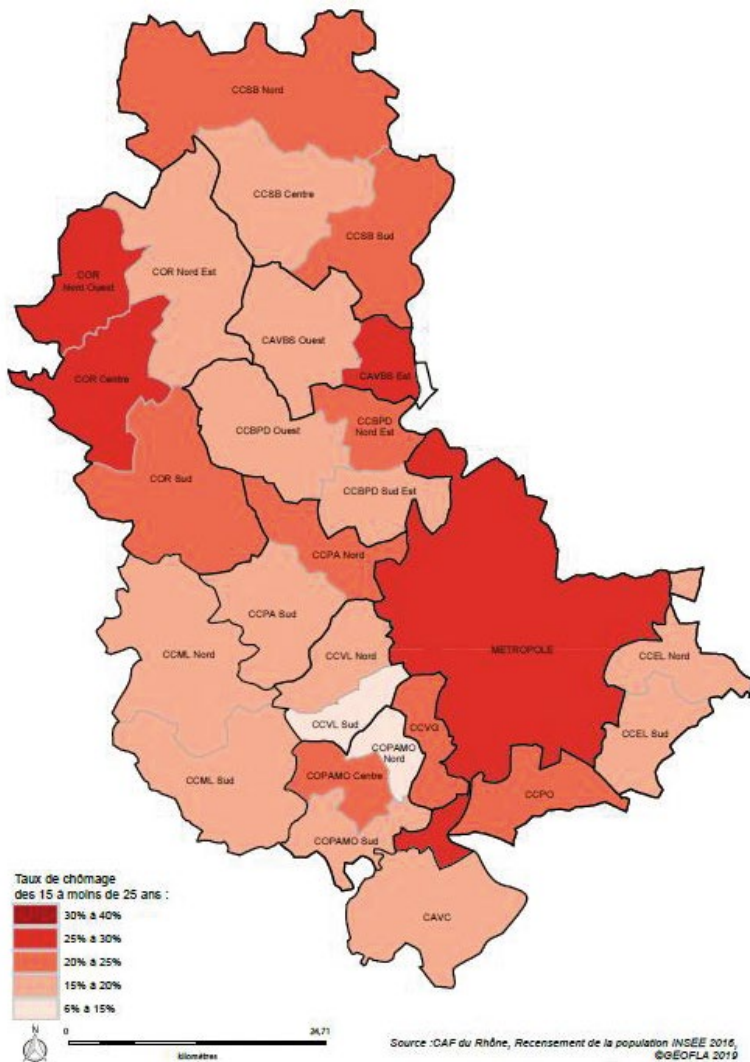
Limites et précautions d'analyse : L'indicateur de chômage présente une limite importante lorsqu'il concerne les jeunes : il existe une part d'entre eux, difficile à mesurer, qui ne participent pas activement au marché du travail et ne sont pas, pour autant, inscrits dans un établissement de formation. On parle des NEET (Neither in Employment, Education or Training).

Conseil Départemental du Rhône

Analyse

Le taux de chômage moyen chez les 15 ans à moins de 25 ans sur le territoire du Conseil Départemental est de 20%.

La COR Nord-Ouest et Centre ainsi que la CAVBS Est ont un taux particulièrement important (supérieur à 25%) alors qu'à contrario, la CCVL et la COPAMO Nord ont un taux de chômage particulièrement faible (inférieur à 15%).





11. IMPLANTATION DES STRUCTURES D'INFORMATION JEUNESSE EN 2018

Les Structures Jeunesse visent à favoriser l'information et l'orientation des jeunes, en matière d'emploi, de santé et de scolarité. Elles visent ainsi à éviter les situations d'isolement et de grande précarité. L'offre de services en Structures Jeunesse (Information Jeunesse, PAEJ et Mission Locale) se concentre principalement sur la Métropole de Lyon.

Ces structures ont vocation à être des structures de proximité, les pistes de l'itinérance et du dématérialisé doivent être envisagées, notamment pour les territoires Nord du Conseil Départemental ou encore les Monts d'Or.

Métropole de Lyon

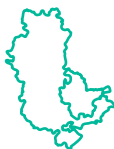
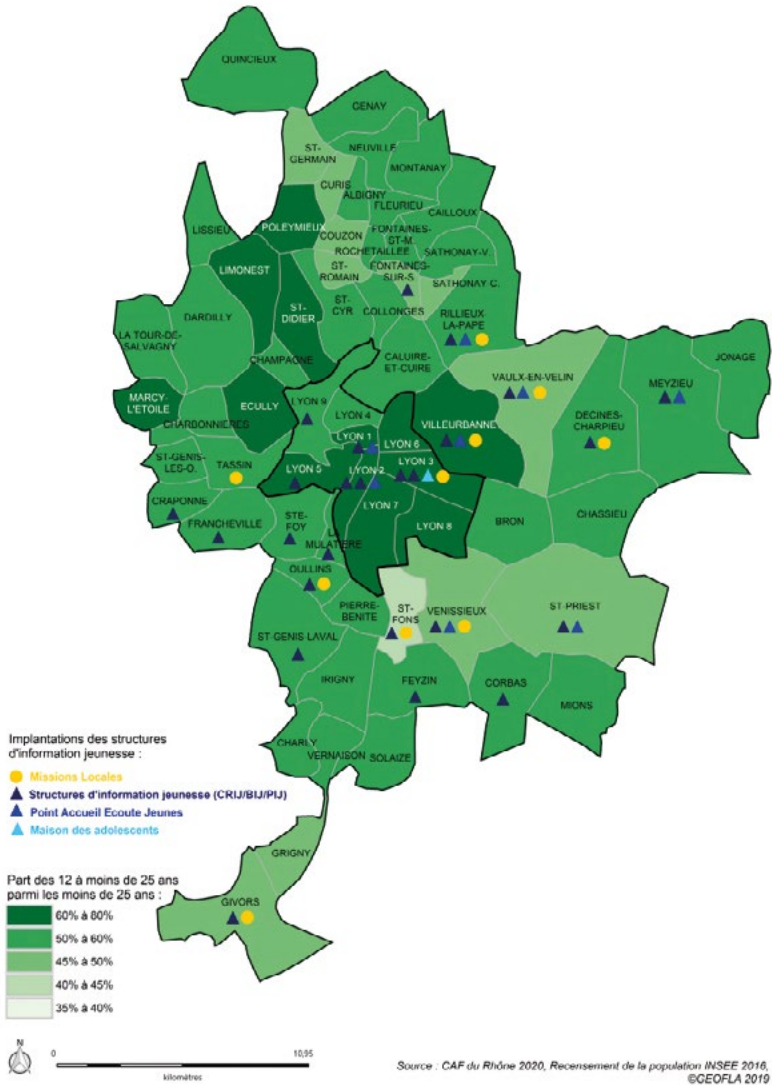
Analyse

À Vaulx-en-Velin, la Structure Information Jeunesse retrouve une dynamique satisfaisante. Une nouvelle Structure est labellisée à Fontaines-sur-Saône. À Tassin, la Structure ne fonctionne plus.

Il est important de faire la distinction entre les structures labellisées Information Jeunesse et les structures qui informent les jeunes sans label. En effet, prenant en compte les indicateurs concernant les 12 ans à moins de 25 ans, il semble nécessaire d'argumenter en faveur d'une information éclairée auprès des structures de jeunesse qui réalisent des actions d'information. Certaines de ces Structures pourraient être labellisées Information Jeunesse et bénéficier ainsi d'un accompagnement en termes de professionnalisation, mais aussi des ressources et de la vie du réseau Information Jeunesse.

Un croisement serait pertinent sur les territoires d'implantation de centres sociaux et d'EVS. Les territoires de la CAVBS ou de Neuville-sur-Saône sont particulièrement concernés.

À noter que sur certains territoires, les pistes de l'itinérance et du dématérialisé sont à expérimenter (nord du département ou sur les territoires de Monts du Lyonnais).



Code couleur : Les différentes structures sont représentées par des pictogrammes. En fonds de carte, plus un territoire est foncé, plus la concentration d'enfants de 12 ans à moins de 25 ans est importante parmi la population de moins de 25 ans.

Limites et précautions d'analyse : Cette carte représente des structures de nature assez différente (fonctionnement, champs d'intervention, etc.)

Examiner une part lisse les effets de volume liés à la population globale. Il s'agit par ailleurs d'une proportion dans une part – celle des moins de 25 ans –. Par ailleurs, parmi les moins de 25 ans, la classe d'âges « 12 ans à moins de 25 ans » représente la moitié des âges : cela maximise donc la proportion.

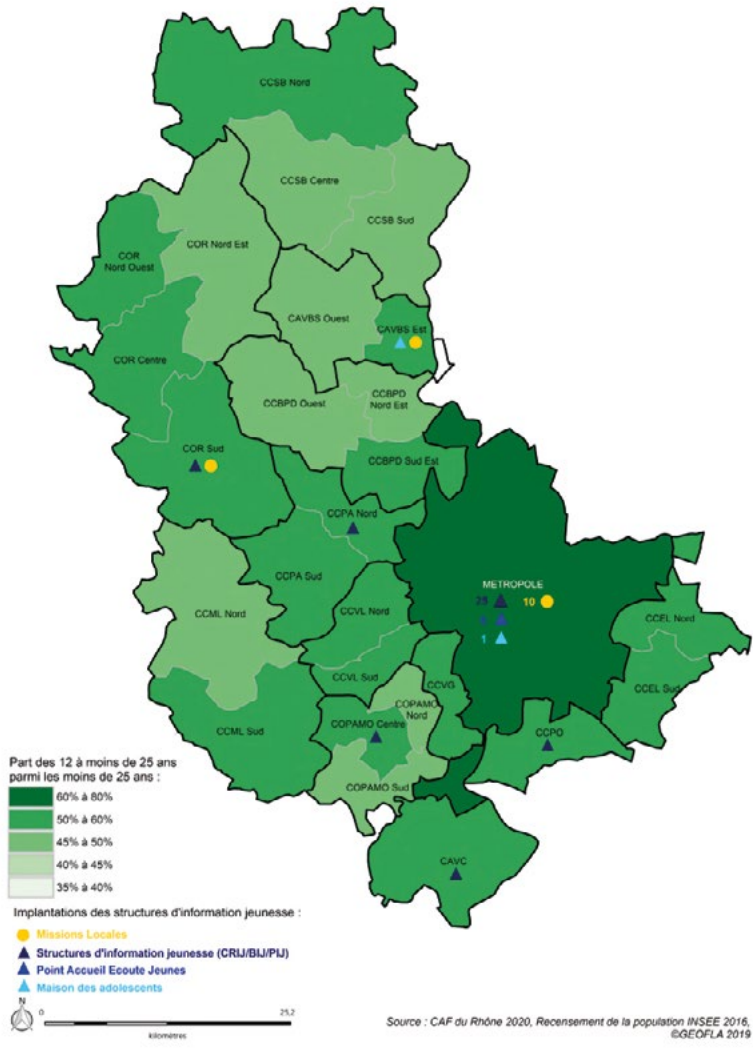
Conseil Départemental du Rhône

Analyse

Les Structures Information Jeunesse des territoires suivants ne fonctionnent plus : CCSB (sud), CCML (Nord). Il est à noter qu'aucune Structure labellisée n'existe sur le territoire de la CABVS depuis une quinzaine d'année. Ce qui accentue une situation de déficit au nord du département.

La Structure Information Jeunesse du territoire de la COR est portée par la seule municipalité de Tarare, ce qui en limite sa portée.

En 2020, de nouveaux projets ont été labellisés sur le territoire de la CCVL (Nord), CCBPD (sud).



ANALYSE EN COMPOSANTES PRINCIPALES (ACP)



En complément des éléments précédents, les services de la Caf ont réalisé une étude visant à identifier les ressemblances et les dissemblances entre les territoires. Cette étude basée sur une analyse statistique – l'Analyse en Composantes Principales (ACP) - est utilisée pour extraire des informations à partir d'un grand volume de données.

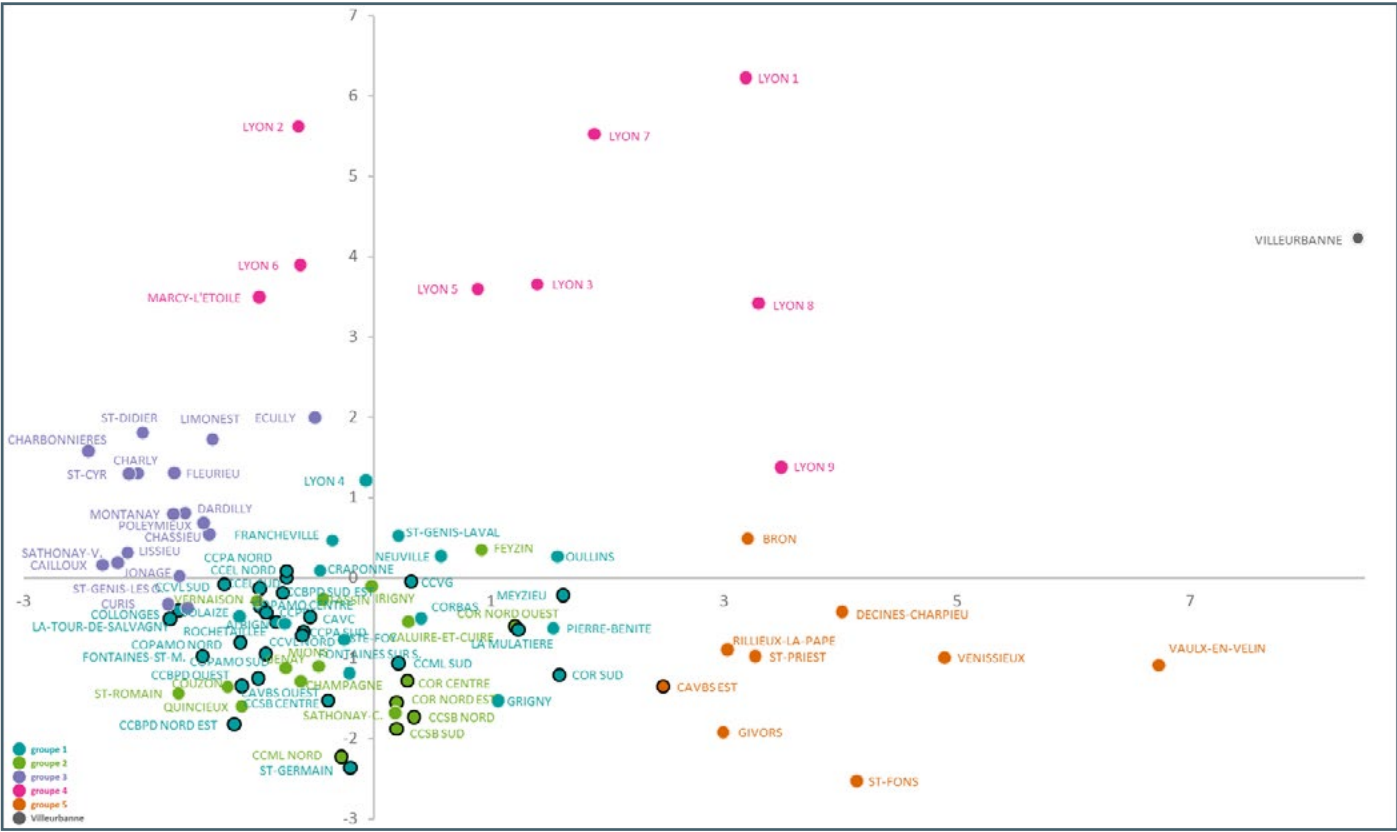
Cette méthode permet d'établir une représentation graphique dans laquelle chaque territoire est identifié sous forme d'un point, l'ensemble formant un nuage de points. Il est alors possible d'établir des groupes de territoires constituant des profils, et d'associer à ces profils des préconisations en termes de développement de services.

Les données sont issues du Recensement de la Population INSEE 2016 et de données Caf 2019.

ANALYSE SUR LE CHAMP DE L'ENFANCE-JEUNESSE

Cette troisième analyse s'intéresse à la population des 3-25 ans et à l'offre de services qui leur est dédiée. 9 indicateurs associant données démographiques et données sur l'offre de services sont sélectionnés :

Implantations CS EVS (centres-sociaux, espaces de vie sociale) - Actions soutenues via Fonds publics et territoires, Ville Vie Vacances, Prestation de services Jeunes – Volume d'heures d'accueil Péri/Extra-scolaire - Répartition 3-6 ans / 6-11 ans / 12-25 ans parmi les < 25 ans - Allocataires bénéficiaires de l'ARS (Allocation de Rentrée Scolaire) - Présence d'un PEDT (Projet Éducatif Territorial) - Taux de scolarisation des 11-24 ans



ANALYSE EN COMPOSANTES PRINCIPALES (ACP)

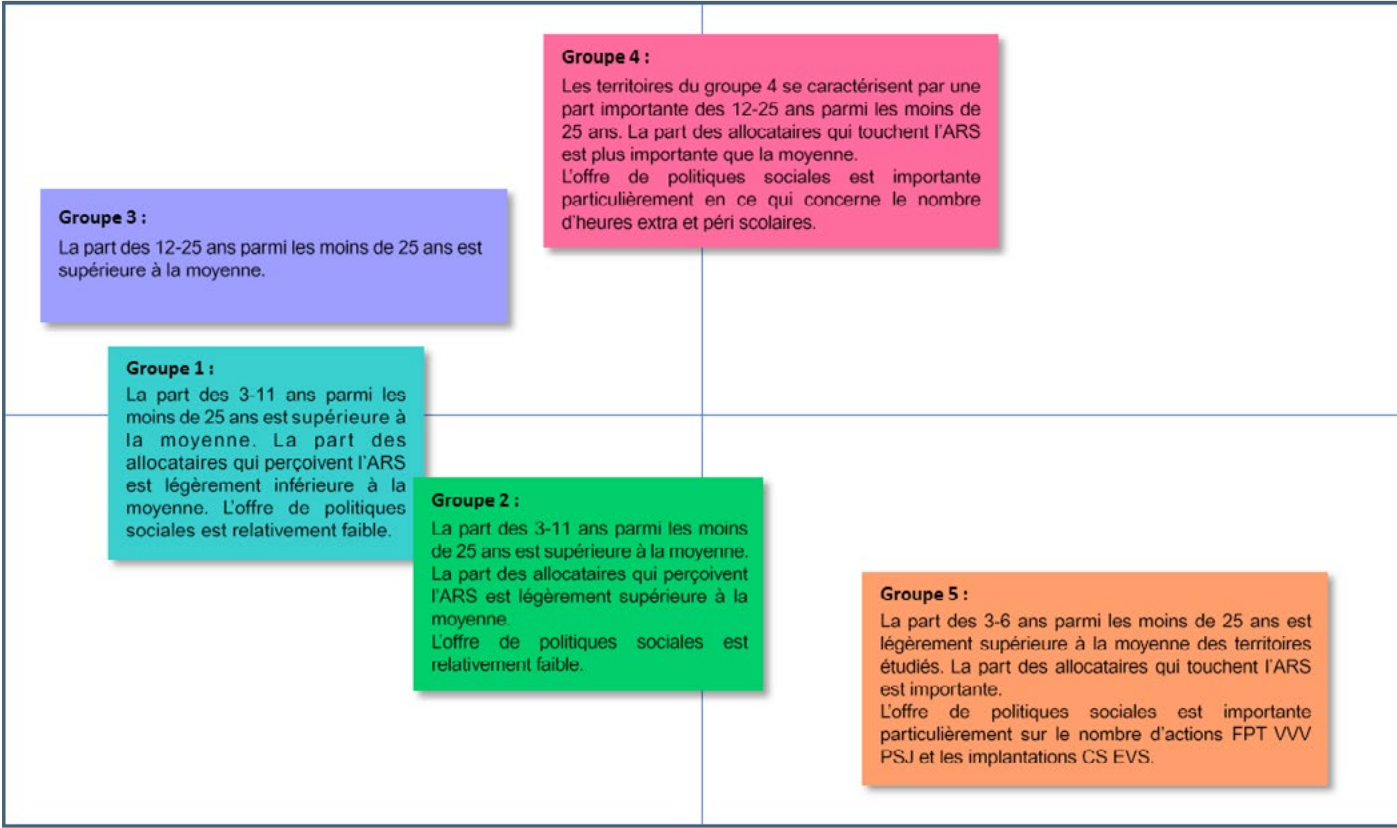


L'axe horizontal représente l'offre de services à destination de la jeunesse : les territoires à droite ont développé une offre de services plus importante pour les 3-25 ans.

L'axe vertical représente la répartition 3/11 et 12/25 ans : les territoires en haut du graphique ont une population d'adolescents et jeunes adultes plus importante que les enfants du cycle primaire. A l'inverse, dans les territoires en bas du graphique, la part des 3-11 ans est plus importante que celle des 12-25 ans.

Dans cette présentation, Irigny est en position moyenne. Villeurbanne est dans une situation totalement atypique liée à une activité extrascolaire, et surtout périscolaire, particulièrement forte. Soulignons que sa position dans le graphique a été artificiellement modifiée : le point devrait être hors du graphique à droite.

Les communes du groupe 3 présentent des indications pour le développement d'une offre destinée aux adolescents, tandis que les groupes 1 et 2 bénéficieraient d'un développement des accueils de loisirs pour les enfants du cycle primaire.



ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS
AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS

En complément des cartographies qui déclinent un certain nombre d'indicateurs sociodémographiques et des éléments de bilan du précédent Schéma des Services aux Familles, nous avons décidé de conduire une enquête qui vise les parents avec enfants de moins de 25 ans résidant dans le Rhône (69) et qui a pour objectif d'obtenir des informations à propos de :

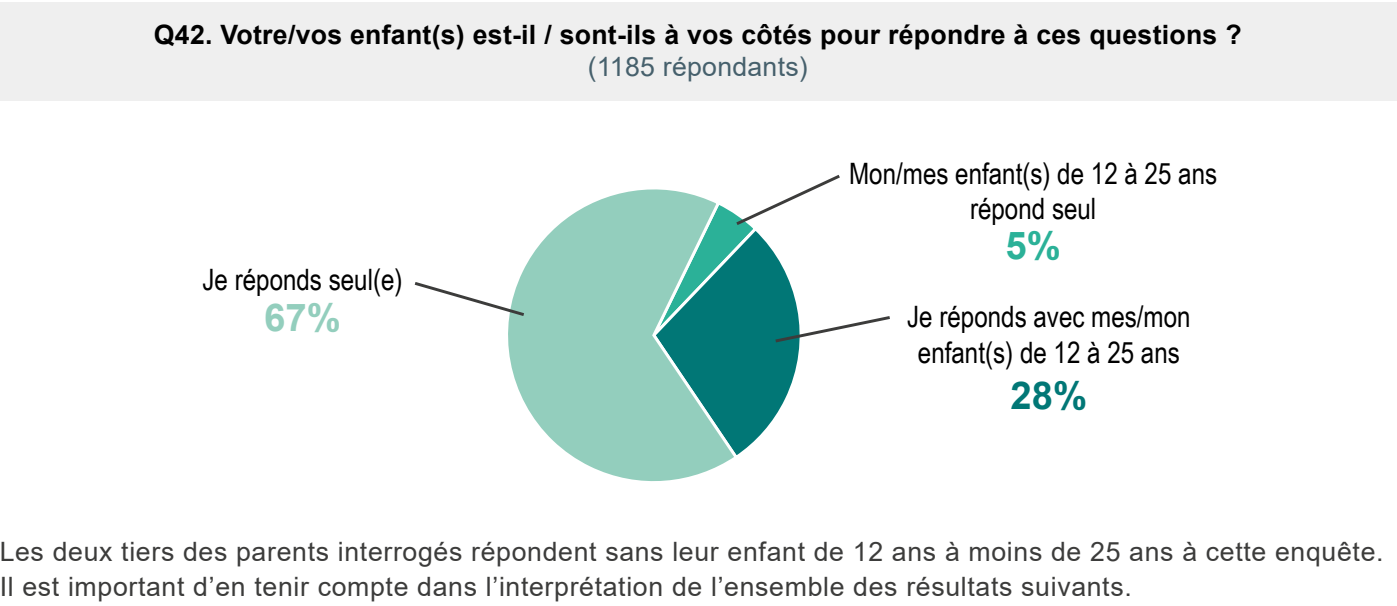
- La situation des parents et les choix effectués pour leurs enfants
- Leur satisfaction vis-à-vis de ces choix et vis-à-vis des actions et services proposés
- Leur niveau d'information
- Ce dont ils ont besoin et ce qu'il leur manque.

L'enquête auprès des familles s'appuie sur un questionnaire qui permet d'obtenir une information détaillée et approfondie afin de dégager de grands axes d'amélioration.
Il a été conçu autour de sept parties thématiques, correspondant aux différentes thématiques du Schéma des Services aux Familles, avec des focus sur des actions et services peu questionnés jusqu'ici.
Le Volet Enfance-Jeunesse est concerné par deux parties thématiques de l'enquête :

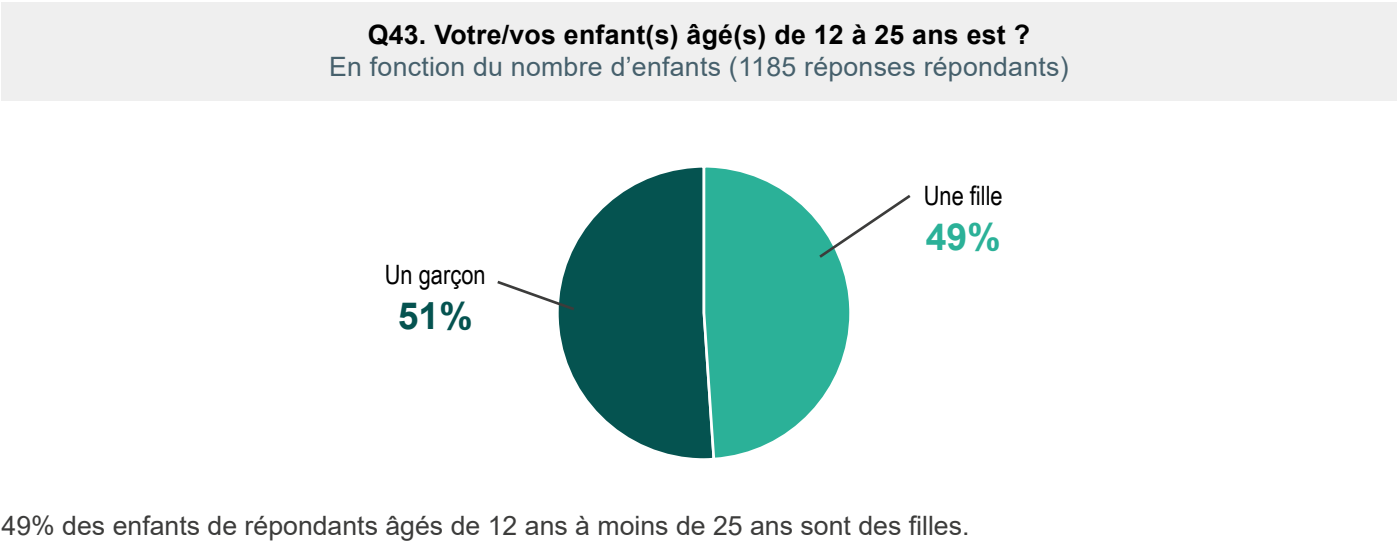
- Zoom sur l'Accueil de Loisirs. Cette partie, concernant les familles avec enfants de 3 ans à moins de 18 ans, est formulée de manière suffisamment généraliste pour englober différentes formes d'Accueils de Loisirs.
- Zoom sur la Jeunesse. Cette partie peut être complétée par les parents seuls, par les parents en présence de leurs enfants de 12 à 25 ans ou par les enfants seuls directement. Il s'agit d'un ensemble de questions « prospectives » ne contenant de zooms sur aucun service ou action spécifique : elle vise à connaître les difficultés rencontrées par cette tranche d'âges, les canaux d'information privilégiés, questionne les études, l'insertion ou encore l'engagement citoyen.

L'enquête s'appuie sur 2 590 questionnaires exploitables avec un taux de réponse de 9,96%.

1. ZOOM SUR LA JEUNESSE (DE 12 ANS À MOINS DE 25 ANS)



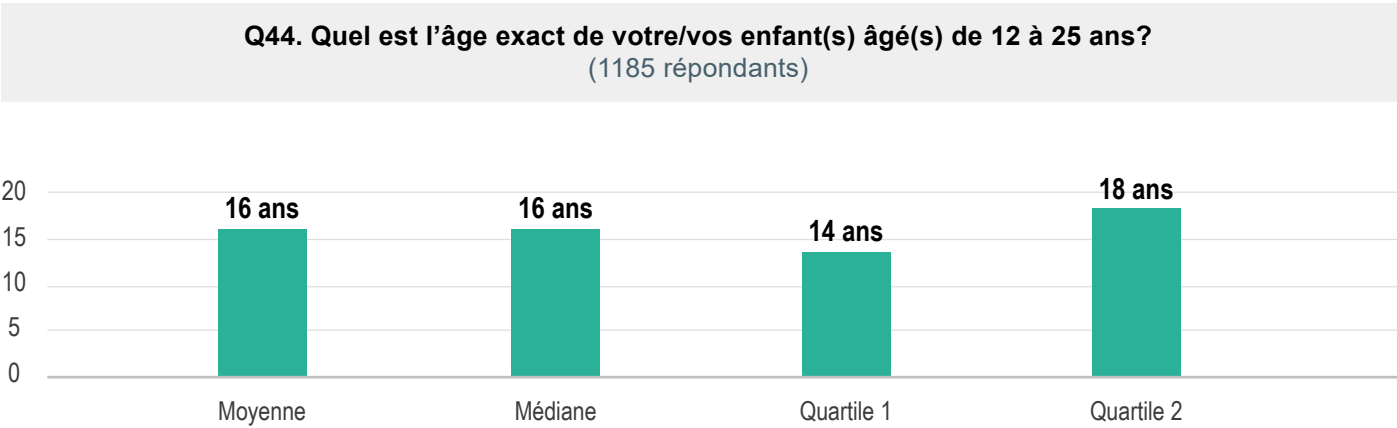
ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS
AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



Q43. Votre / vos enfant(s) âgé(s) de 12 à 25 ans est ?
En fonction du nombre d'enfants (1185 répondants)

	1 ^{ER} ENFANT	2 ^E ENFANT	3 ^E ENFANT
Fille	614	300	118
Garçon	571	391	109
Global	1185	691	227

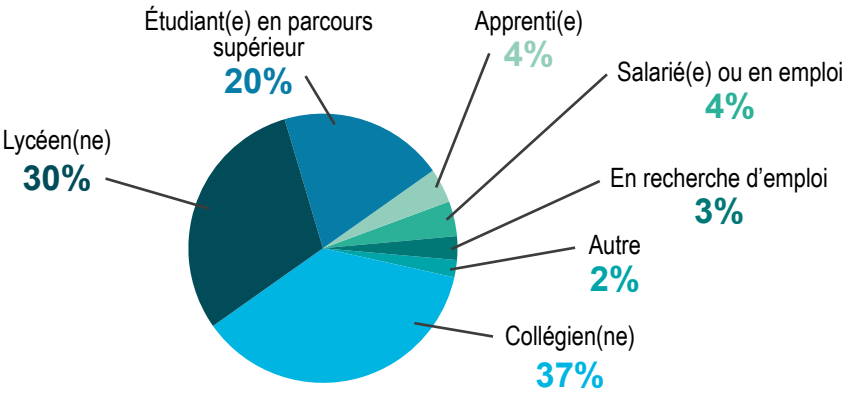
En cumulé, les répondants ont 2 103 enfants de 12 ans à 25 ans.



En moyenne, les enfants de 12 à 25 ans des parents interrogés ont 16 ans.
Un quart d'entre eux ont 14 ans ou moins et un quart d'entre eux ont entre 14 et 18 ans.

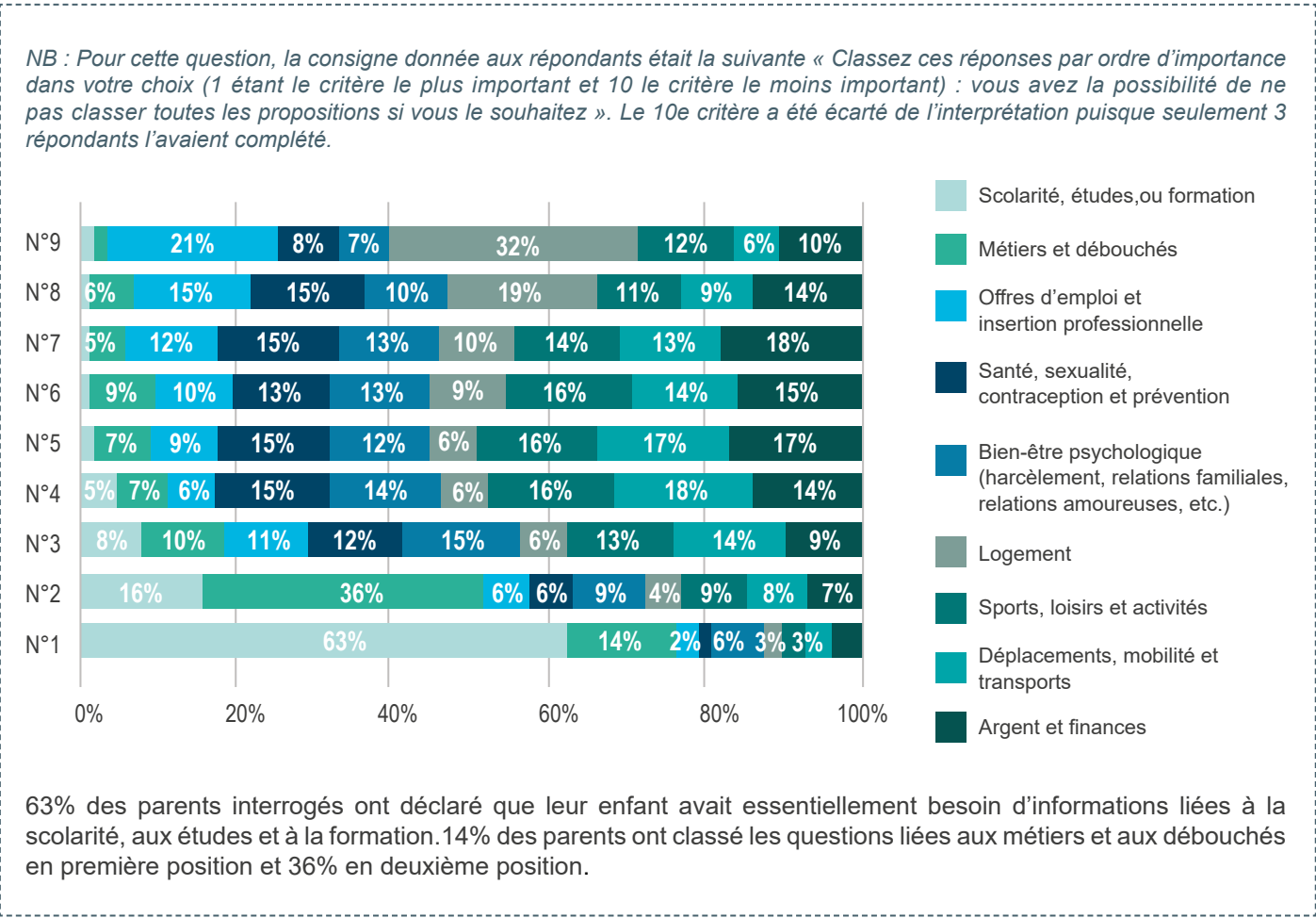
ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS
AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS

Q45. Actuellement, quelle est la situation de votre/vos enfant(s) âgé(s) de 12 à 25 ans ?
(1185 répondants)



37% des enfants de 12 à moins de 25 ans concernés par ce questionnaire sont collégiens, 30% sont lycéens et 20% sont en études supérieures. Parmi les « autres » situations, on trouve certains élèves encore scolarisés en primaire mais aussi une vingtaine d'enfants en situation de handicap et/ou scolarisés en Instituts Médicoéducatifs (IME).

Q46. En général, de quel type d'informations votre/vos enfant(s) a-t-il / ont-ils besoin ?
(1185 répondants)

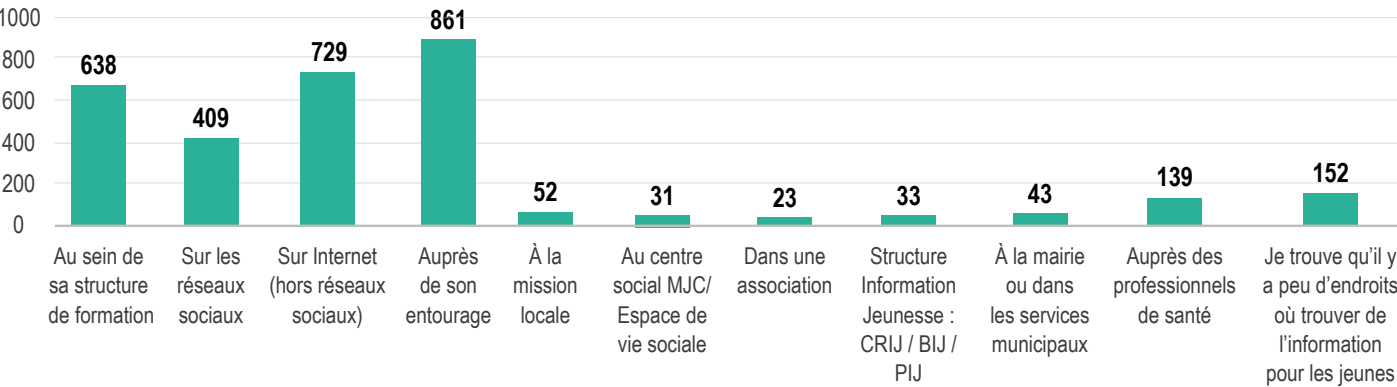


63% des parents interrogés ont déclaré que leur enfant avait essentiellement besoin d'informations liées à la scolarité, aux études et à la formation. 14% des parents ont classé les questions liées aux métiers et aux débouchés en première position et 36% en deuxième position.

ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS
AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS

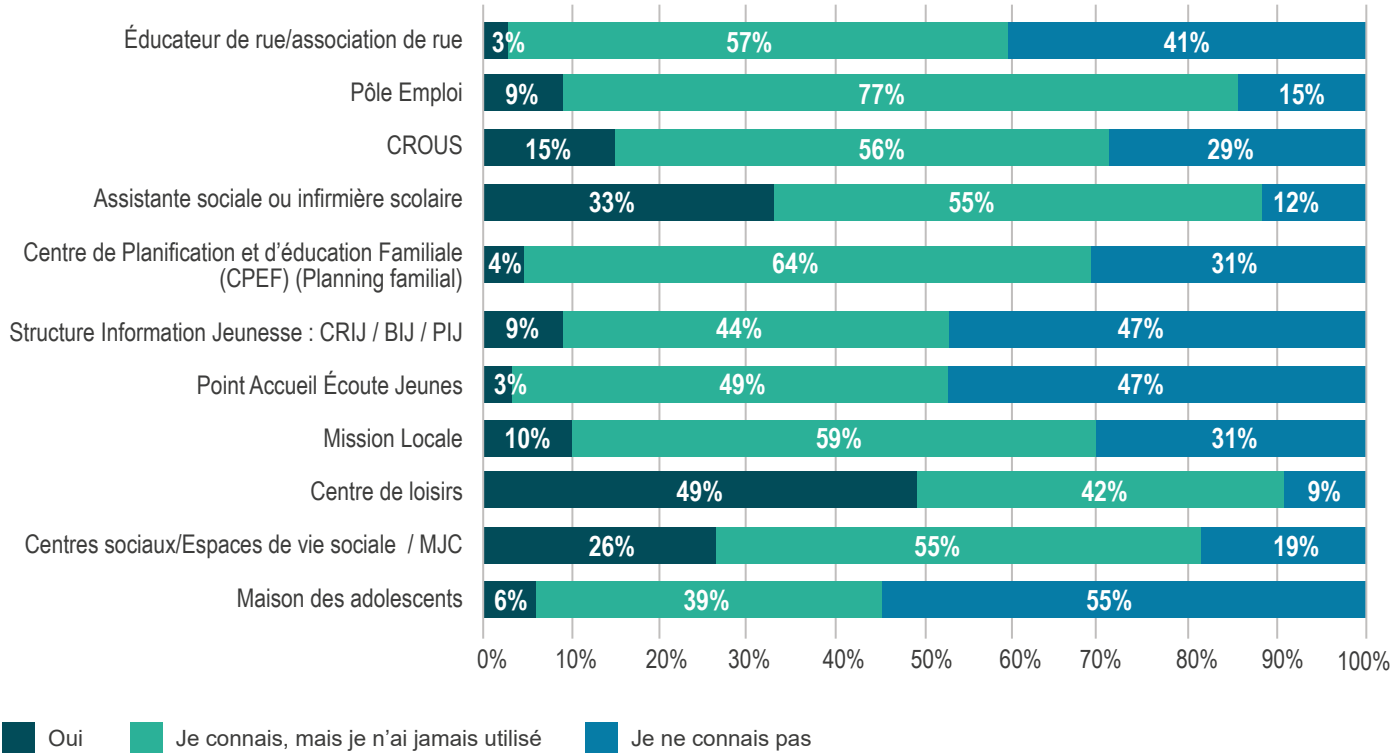
Q47. En général, où votre/vos enfant(s) cherche(nt) ces informations ?
(1185 répondants)

NB : Plusieurs réponses sont possibles.



73% des jeunes âgés de 12 à 25 ans chercheraient de l'information auprès de leur entourage. 54% s'adresseraient à leur structure de formation/leur établissement scolaire. Le canal internet (62% hors réseaux sociaux et 35% sur les réseaux sociaux) est très privilégié, au détriment par exemple des structures d'animation de la vie sociale (centre social, MJC et espace de vie sociale).

Q48. Votre/vos enfant(s) a-t-il déjà fréquenté les structures/ressources suivantes ?
(1185 répondants)

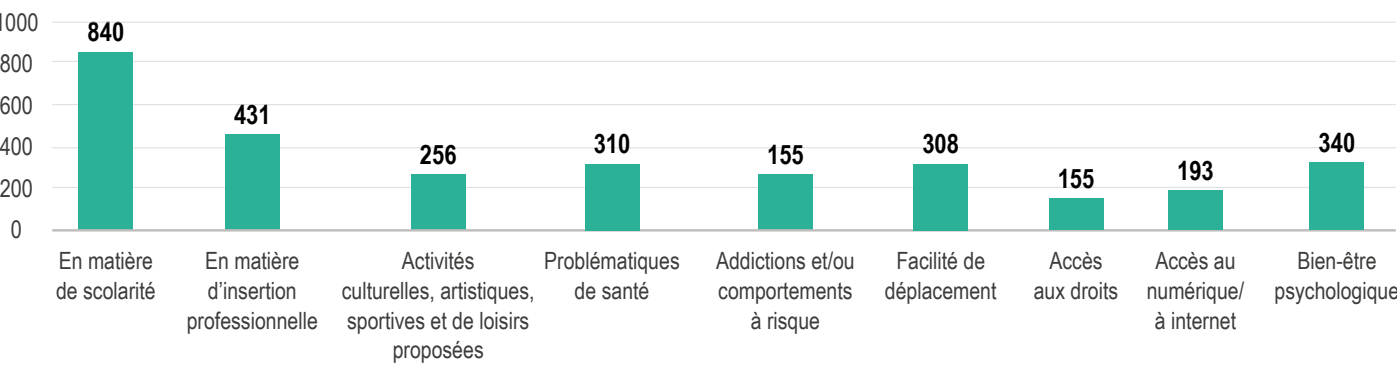


Les Maisons des Adolescents sont les équipements les moins connus - conformément à la Q38 -. Les Structures Information Jeunesse et les Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) sont assez peu connus : 47% des répondants indiquent ne pas connaître. Les centres de loisirs sont fréquentés par un répondant sur deux (49%).

ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS
AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS

Q49. Votre/vos enfant(s) exprime-t-il ou a-t-il exprimé des préoccupations sur un des sujets suivants ?
(1185 répondants)

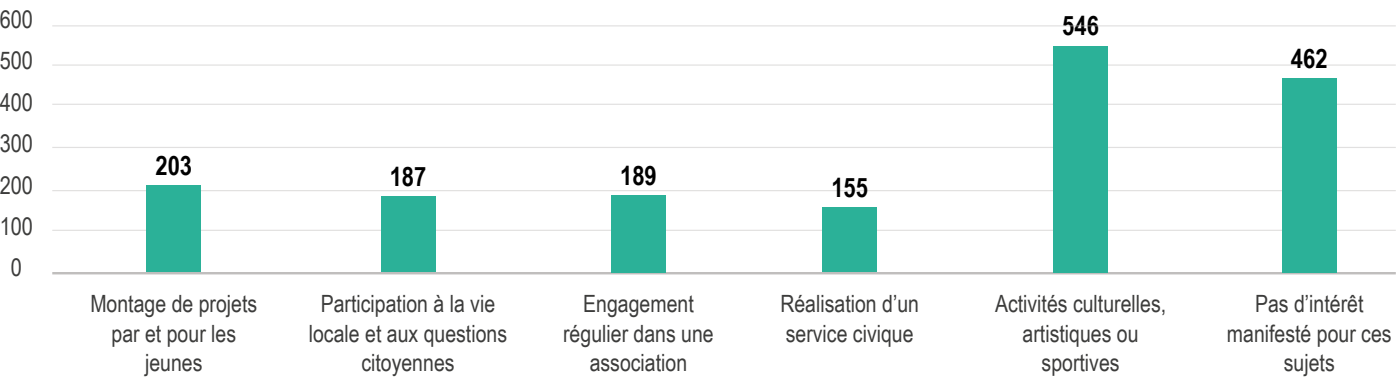
NB : Plusieurs réponses sont possibles.



La scolarité apparaît comme une préoccupation pour 71% des répondants. Deux tiers des répondants sont ensuite préoccupés par l'insertion professionnelle (36%).

Q50. Votre/vos enfant(s) exprime-t-il ou a-t-il exprimé un intérêt sur un des sujets suivants ?
(1185 répondants)

NB : Plusieurs réponses sont possibles.



Parmi les modalités proposées, 46% des répondants indiquent manifester de l'intérêt pour des activités diverses (culturelles, artistiques ou sportives).

Moins d'une personne interrogée sur cinq manifeste de l'intérêt pour le montage de projets (17%), les questions citoyennes (16%), l'engagement associatif (13%) ou encore le service civique (13%).

ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS
AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS

Q51. Avez-vous des suggestions d'amélioration ou des besoins en ce qui concerne la jeunesse ?
(40 réponses exploitables)

Afin, notamment, d'éloigner les jeunes des écrans, les répondants remontent de nombreuses demandes autour de l'accès aux loisirs et autres activités.

Cette accessibilité se manifeste aussi bien financièrement – baisser les coûts des activités, voire les rendre gratuites – qu'en termes d'implantation dans les zones rurales et en termes d'accessibilité en transports en commun dans les zones urbaines.

Dans cette optique d'accessibilité, l'aller-vers les jeunes et leurs parents revêt alors toute son importance.

« Je propose l'approche des associations et leur présence dans les quartiers populaires, surtout en période périscolaire et les week-ends, pour proposer des activités aux jeunes, et ne pas leur laisser l'occasion de tomber dans la délinquance » (Un père de deux garçons de 15 et 21 ans).

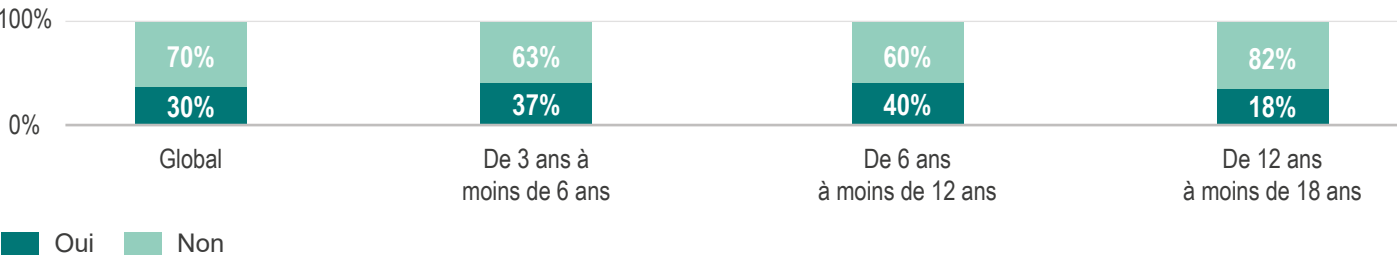
Cette volonté de permettre l'accès aux activités et d'occuper les jeunes s'étend au-delà des quartiers populaires avec la volonté de transformer le temps extrascolaire en temps utile afin d'« organiser des stages [...] pour leur faire découvrir des métiers » (une mère de deux garçons de 15 et 17 ans) ou encore pour monter des projets les sensibilisant à l'environnement, à la citoyenneté, etc.

Les répondants insistent sur la nécessité d'impliquer les jeunes dans la construction de ces projets en les écoutant et en les faisant devenir acteurs de ces initiatives. Les répondants soulignent par ailleurs la précarisation des jeunes : une forte demande existe autour de dispositifs facilitant l'accès à un emploi ou à un stage rémunéré. Au-delà de difficultés d'insertion et d'orientation, cette précarisation se traduit aussi par la demande d'aides financières supplémentaires pour les étudiants.

« Ce sont les nouveaux pauvres du système [...] cela devient très dur pour eux et les parents » (Une mère d'une fille de 22 ans)..

2. ZOOM SUR L'ACCUEIL DE LOISIRS
(DE 3 ANS À MOINS DE 18 ANS)

Q31. Est-ce que votre/vos enfant(s) va au centre de loisirs ?
(2090 répondants)



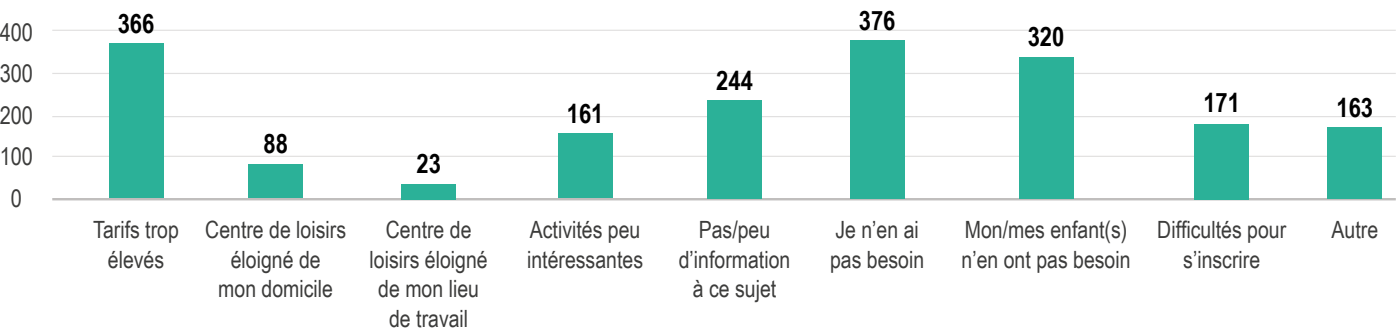
30% des parents interrogés indiquent qu'au moins un de leurs enfants se rend au centre de loisirs. Cette proportion chute à 18% pour les parents d'enfants de 12 ans à moins de 18 ans. C'est entre 6 ans et 12 ans que les enfants sont proportionnellement les plus inscrits en centre de loisirs (40%).

ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



Q32. Pourquoi votre/vos enfant(s) ne va-t-il pas au centre de loisirs ? (1185 répondants)

NB : Cette question était proposée aux répondants ayant répondu « Non » à la Q21. Plusieurs réponses sont possibles.



25% des parents interrogés déclarent ne pas mettre leur enfant au centre de loisirs en raison des tarifs trop élevés (pour 14% des parents interrogés il s'agit de l'unique raison).

Près d'un quart également des parents interrogés déclarent que eux (26% ont répondu « je n'en ai pas besoin ») ou leur enfant (22%) n'a pas besoin d'aller au centre de loisirs. Peuvent être additionnés également à ces réponses la vingtaine de parents déclarant, via la modalité « Autre », que leur(s) enfant(s) n'est pas intéressé/refuse d'y aller.

Parmi les « autres » raisons indiquées par les parents : des enfants jugés trop jeunes ou trop âgés, des horaires inadaptés, la non-prise en compte du handicap ou de problèmes de santé tels que les allergies alimentaires, etc. On trouve également de manière récurrente la remise en cause de la qualité et du professionnalisme de l'encadrement et des activités.

Q33. Pour quelle(s) raison(s) avez-vous inscrit votre/vos enfant(s) au centre de loisirs ? (620 répondants)

NB : Cette question était proposée aux répondants ayant répondu « Non » à la Q21. Plusieurs réponses sont possibles.

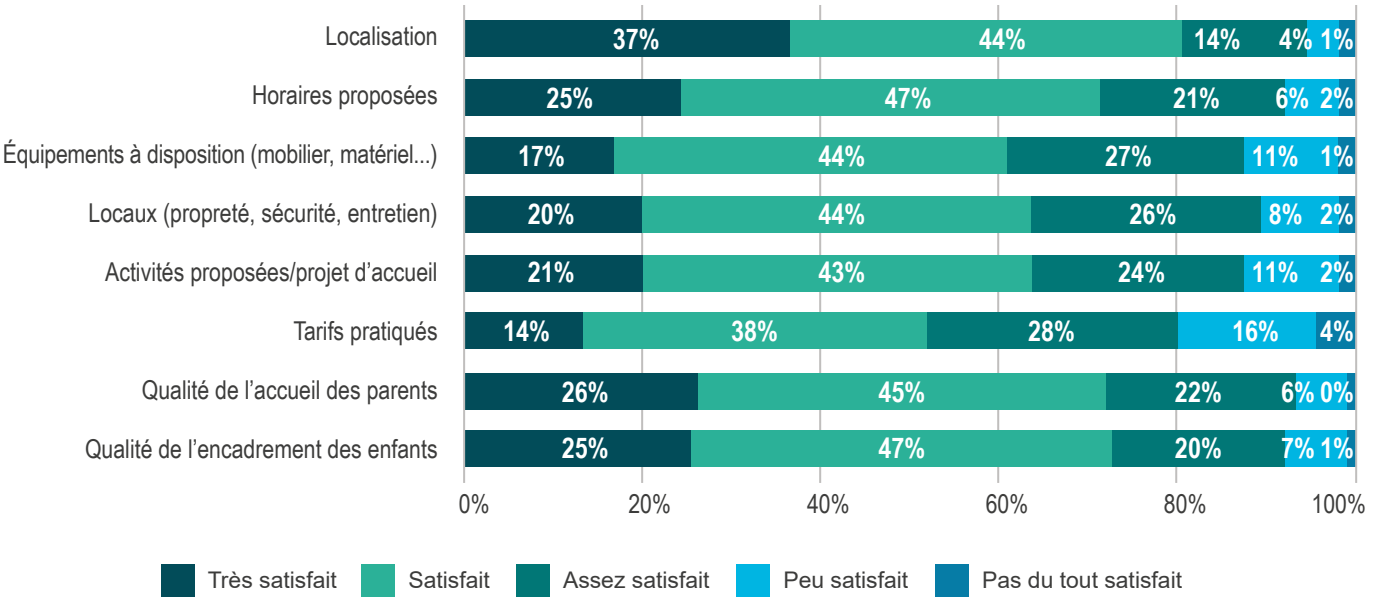


76% des parents interrogés qui ont recours à l'accueil de loisirs pour au moins un de leurs enfants ont indiqué que l'inscription avait été faite par besoin d'un mode de garde. Pour 56% il s'agit de leur unique réponse.

ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



Q34. En ce qui concerne l'Accueil de Loisirs fréquenté par votre/vos enfant(s), êtes-vous satisfaits... ? (623 répondants)



37% des parents interrogés valorisent la proximité de l'Accueil de Loisirs fréquenté par leurs enfants. A contrario, 20% regrettent les tarifs pratiqués (16% sont peu satisfaits et 4% ne sont pas du tout satisfaits). Un quart des parents indiquent être satisfaits des horaires proposés (25%) – confortant le rôle de mode de garde de l'Accueil de Loisirs -, de la qualité de l'accueil des parents (26%) ainsi que de la qualité de l'encadrement des enfants (26%).

Q35. Avez-vous des suggestions d'amélioration ou des besoins en ce qui concerne le Centre de Loisirs ? (351 réponses exploitables)

Le manque de places et la saturation de l'offre est repérée comme la problématique principale. De nombreux parents évoquent leur situation personnelle : ils essaient d'inscrire leur(s) enfant(s) depuis plusieurs années, parlent de listes d'attente interminables, de prendre une demi-journée de congés régulièrement pour procéder aux inscriptions ou disent avoir fait la queue de nuit devant l'accueil de loisirs pour pouvoir inscrire leur(s) enfant(s).

« Il est très difficile de s'y inscrire. Il faut se lever à 5 heures du matin et faire la queue pendant 4 heures »
(Une mère de deux enfants de moins de 6 ans).

Les tarifs sont perçus comme trop élevés par la majorité des parents et cela concerne aussi bien les parents en situation de précarité financière que les classes moyennes qui se perçoivent souvent comme « moins aidées ». De nombreux parents évoquent alors la nécessité d'augmenter les aides existantes et/ou de baisser les prix.

Le manque d'information des parents sur le sujet est également assez frappant : certains parents n'ont aucune idée de l'existence d'accueils de loisirs. Pour d'autres, le manque d'informations se traduit par une méconnaissance des plages d'ouverture ainsi que des dates et modalités d'inscription. De nombreux répondants réclament une simplification des modalités d'inscription avec notamment la possibilité de réaliser l'inscription en ligne. Au-delà de cette simplification, une plus grande transparence autour des critères d'attribution est demandée : certains parents trouvent injustes certains systèmes de priorisation et aimeraient voir le refus d'attribution de places être expliqué, comme pour les places en crèches.

La création d'une plateforme unique permettant d'avoir accès à l'offre complète est évoquée avec un suivi en temps réel du nombre de places disponibles ou encore un accès aux programmes des activités.

ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS AVEC ENFANTS DE MOINS DE 25 ANS



De nombreux parents constatent un manque de moyens dans les Accueils de Loisirs, qui peut se traduire par exemple par des locaux vétustes et inadaptés (absence d'espaces extérieurs par exemple).

« Les locaux sont vétustes et inappropriés pour recevoir les enfants (la sécurité pourrait être mise en cause) » (Une mère de deux enfants de 6 à 12 ans).

Le manque de moyens impacte aussi parfois les activités proposées. Les parents réclament une plus grande diversité d'activités avec notamment des activités autour de sujets sociétaux (environnement, citoyenneté, etc.), mais aussi et surtout des activités adaptées aux différents âges et notamment aux adolescents, que les centres de loisirs parviennent moins à intéresser.

De nombreux répondants soulignent la nécessaire professionnalisation de l'encadrement. Certains relatent des problèmes de surveillance, de compétences, des encadrants trop jeunes ou peu intéressés par les enfants.

« Mieux former le personnel sur l'accompagnement des enfants et jeunes enfants, les former régulièrement à la conduite d'activité ou d'animation, les sensibiliser par exemple à limiter les écrans, leur demander de préparer des projets pédagogiques plus concrets et augmenter les temps d'échange et de transmission avec les parents » (Une mère de deux enfants de 3 à 6 ans).

La professionnalisation de l'encadrement permettrait également d'améliorer la communication avec les parents (retours sur les activités par exemple) mais aussi de prendre en charge des enfants avec besoins spécifiques (handicap et autres).

« Les centres de loisirs souvent servent de garderies avec des animateurs peu impliqués et avec peu de connaissance des besoins des enfants » (une mère de trois enfants de 12 à 25 ans).

Il semblerait que d'une commune à l'autre et d'un Accueil de Loisirs à l'autre, la qualité des locaux, des activités et de l'encadrement soient très variables. Certains parents ayant inscrit leurs enfants dans plusieurs accueils différents s'en étonnent.

Au-delà de cette inégale qualité, il est à noter l'inégale implantation des Accueils de Loisirs, que les parents matérialisent par la demande d'implantations d'accueils supplémentaires, notamment en zones rurales. Cette demande est exacerbée par la perception de l'Accueil de Loisirs comme devant être un service de proximité.

La proximité géographique reste un enjeu fort au même titre que l'accessibilité - en termes de mobilité - à ce service. Les parents sont demandeurs de solutions favorisant l'accessibilité aux accueils de loisirs, comme des pédibus par exemple ou « [d'un] ramassage en bus comme le bus scolaire » (Une mère avec deux enfants de 6 à 12 ans).

Les Accueils de Loisirs sont perçus par de nombreux parents comme un mode de garde. Ainsi, ils leur reprochent des horaires de prise en charge peu étendus, inadaptés à leurs horaires de travail, etc. La comparaison entre les Accueils de Loisirs extrascolaires et périscolaires est fréquente, l'amplitude horaire de ces derniers étant souvent plus large.

« Des horaires alignés sur l'école et le périscolaire : 8h30-18h30 » (Un père de deux enfants de moins de 6 ans).

Les parents regrettent également la fermeture des Accueils de Loisirs sur certaines périodes de vacances scolaires, notamment l'été. Au-delà des horaires, les parents souhaiteraient un service plus à la carte avec la possibilité de s'inscrire en demi-journée ou seulement quelques jours par semaine.

« Proposer des offres plus modulables car pour le centre dont je dépends, pendant les vacances l'accueil est obligatoire minimum 4 jours par semaine » (Une mère avec deux enfants de 3 à 11 ans).



